



CONSEIL D'AGGLOMERATION

du 3 juillet 2013 – 20:45

Ordre du jour

Approbation de la séance précédente

Compte rendu des délibérations du Bureau et décisions du Président

Ordre du Jour (*rapports joints*)

FINANCES

1 - BUDGET 2013 - DECISION MODIFICATIVE N°2

2 - VOTE DU TAUX DE LA TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES POUR 2014

3 - CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION 2007-2013: AVENANT N°1

4 - DECLARATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE : GYMNASES

5 - MARGNY LES COMPIEGNE – PÔLE EVENEMENTIEL LE TIGRE – LOCATION DU TIGRE POUR L'ACTIVITE « CONCERT – SPECTACLE »

6 - MARGNY LES COMPIEGNE – PÔLE EVENEMENTIEL LE TIGRE – LOCATION DU TIGRE A L'ASSOCIATION « ASENDANSE »

7 - MARGNY LES COMPIEGNE – PÔLE EVENEMENTIEL LE TIGRE – LOCATION DU TIGRE PAR L'ASSOCIATION « IMAGINARIUM FESTIVAL »

8 - MARGNY LES COMPIEGNE – PÔLE EVENEMENTIEL LE TIGRE - DEMANDE DE SUBVENTION

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

9 - LA CROIX ST OUEN – PARC TERTIAIRE ET SCIENTIFIQUE – PROJET D'EXTENSION DU PARKING DE LA SOCIETE MAIF

10 - LE MEUX / ARMANCOURT – ZONE INDUSTRIELLE– PROJET D'IMPLANTATION DE LA SOCIETE FAYMONVILLE

11 - VENETTE – PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE – IMPLANTATION DE LA HALLE TECHNOLOGIQUE DE PIVERT

12 - PLAN PLURIANNUEL DE REDYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (FISAC) – MISE EN ŒUVRE DU FONDS « FAÇADES – VITRINES – ACCESSIBILITE »

FONCIER – AMÉNAGEMENT

13 - JAUX-VENETTE – REQUALIFICATION DE LA ZONE COMMERCIALE JAUX-VENETTE – AVANCEMENT DES NEGOCIATIONS AVEC CARREFOUR ET ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE DESIGNATION D'UNE MAÎTRISE D'ŒUVRE COMPLETE POUR LA TRANSFORMATION DU GIRATOIRE ENTRE LA RN31 ET L'AVENUE DE L'EUROPE

14 - SAINT SAUVEUR – CENTRE-BOURG – VENTE DU LOT N°2 A LA SARL CHRYSTAL

15 - CLAIROIX – ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A LA SARL LOCAPPART/SCI SECA

16 - CHOISY AU BAC – OPERATION « LES MARRONNIERS » AUX BUISSONNETS : APPROBATION DU DOSSIER TECHNIQUE ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

17 - COMPIEGNE – BATIMENT DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (DDT) – 17 ET 23 RUE FOURNIER SARLOVEZE – RENONCIATION AU DROIT DE PRIORITE

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

18 - COMMUNES DE L'ARC : CONTRAT AVEC L' ÉCO ORGANISME DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES DES MÉNAGES (ECO DDS) – AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT PAR LE SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE L'OISE (SMVO)

19 - COMMUNES DE L'ARC : AMÉLIORATION DES PRATIQUES DE FERTILISATION AZOTÉE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

20 - ZAC DU BOIS DE PLAISANCE A VENETTE : IMPLANTATION DES SOCIETES INERGY, BOSTIK SUR LE BOIS DE PLAISANCE ET DE PIVERT SUR LE PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE - RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE HAUTE TENSION - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'ALIMENTATION ELECTRIQUE AVEC ERDF

21 - ZAC DU POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY - AMENAGEMENT D'UN CENTRE DE SURVEILLANCE INTERCOMMUNAL (CSI) : APPROBATION DU DOSSIER TECHNIQUE ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

22 - ZAC DU POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY - POLE EVENEMENTIEL « LE TIGRE » AMENAGEMENT DES EXTERIEURS : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

23 - ZAC DU POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY - POLE EVENEMENTIEL « LE TIGRE » - ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE FOURNISSEURS

URBANISME

24 - JAUX- ECOQUARTIER – ETUDES D'AVANT PROJET, PROJET ET MISSIONS COMPLEMENTAIRES – SOLlicitation D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE L'AVENANT AU CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION

25 - JAUX – APPROBATION DU PLU DE JAUX REVISE

26 - CLAIROIX – REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – APPROBATION DU PLU

27 - LE MEUX – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°6 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

HABITAT

28 - PROROGATION DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) INTERCOMMUNALE – PERIODE 2013 A 2015 : DESIGNATION DE L'EQUIPE CHARGEE DU SUIVI-ANIMATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

29 - AIDE COMMUNAUTAIRE AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OPAC DE L'OISE POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION A MARGNY LES COMPIEGNE, RUE PARAME / RUE REPUBLIQUE

30 - SUBVENTIONS SUR DES OPERATIONS « LOGEMENT SOCIAL » DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION

ADMINISTRATION

31 – APPROBATION DU RAPPORT D’ACTIVITES 2012

32 - MODIFICATION DU TABLEAU D’EFFECTIFS

QUESTIONS DIVERSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 juillet 2013

FINANCES

1 - BUDGET 2013 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48



FINANCES

1 - BUDGET 2013 - DECISION MODIFICATIVE N°2

La présente Décision budgétaire modificative porte sur l'adaptation des dépenses et des recettes du budget principal, du budget aménagement et des budgets annexes.

1 – Budget Principal

Section investissement :

La dépense inscrite concerne la fibre optique pour l'alimentation du centre de surveillance intercommunal et s'équilibre par la diminution des dépenses imprévues de 54 999 €

Section fonctionnement:

Les dépenses

Des nouvelles dépenses sont à prendre en compte, il s'agit essentiellement de :

- L'ajustement du FPIC : il est de 507 836 € pour l'ensemble intercommunal, intégralement pris sur le budget de l'ARC en 2013 (contre 450 000 € au budget voté le 4 avril dernier) soit une augmentation de 57 836 €
- L'augmentation des cotisations sociales part patronale « élus » de 74 845,32 €
Les dépenses s'équilibrent par une diminution des dépenses imprévues de 98 019 €

Les recettes

Les principales modifications sont les suivantes :

- L'annulation de la recette liée à la taxe hippique, son montant est de 250 000 € : La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) nous a indiqué que l'ARC ne percevrait la taxe hippique qu'à partir de l'année 2014. Cette taxe est en effet calculée sur la base des paris hippiques constatés en 2013 et sera donc versée, sur cette base, l'année suivante.
- La prise en compte de la progression de la dotation d'intercommunalité, qui conduit à l'inscription de 275 260 € de recettes supplémentaires, et celle de la dotation de compensation (qui correspond à la compensation de la suppression de la part « salaires » de la taxe professionnelle) : cette seconde dotation augmente de 12 403 € par rapport à l'estimation du BP voté en avril dernier.

Au total ces recettes complémentaires représentent 287 663 €

2 – Budget Aménagement

Les recettes prévisionnelles du budget aménagement ont été revues à la baisse compte tenu du report en 2014 de plusieurs opérations, notamment des cessions liées à la ZAC des deux rives (Ilôt C 2.5 M€ attendus), quai de l'écluse (305 K€ attendus), la Prairie (300 K€ attendus)...

Initialement évalués à 11.3 M€, ce sont finalement 8.4 M€ de produits de cessions qui sont aujourd'hui envisageables.

Les dépenses ont été actualisées en conséquence (cf. tableau listant l'évolution de la budgétisation par projets).

3 – Budgets annexes

Assainissement

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 79 850 €

Les principales modifications portent sur des ajustements des amortissements de l'année 2013, notamment avec l'amortissement du bassin d'orage.

Ces dépenses sont équilibrées par un virement de la section fonctionnement à la section investissement de 110 150 €

Eau

Les modifications portent sur des régularisations des amortissements.

Pour les autres budgets (déchets, hôtel de projets, transport, aire des gens de voyage, Résidence pour Personnes Agées, aérodrome), les adaptations concernent des virements de nature comptable.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 17 juin 2013,

Et après en avoir délibéré,

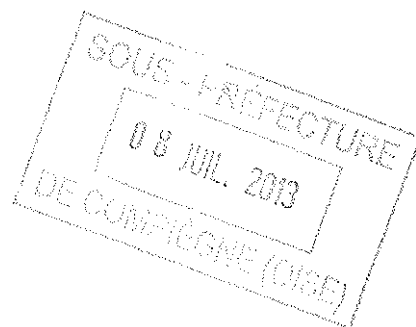
APPROUVE la décision budgétaire modificative N°2.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



BUDGET SUPPLEMENTAIRE ET DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal					
040	Opérations d'ordre entre section		3 000,90		
	2804113 - Etat projet d'infrastructures		0,90		
	280421 - Privé Biens mobiliers mat.		3 000,00		
020	Dépenses imprévues investissement	-54 999,10			
903	Travaux pour fibre optique	58 000,00			
	21538 - Autres réseaux	58 000,00			
042	Opérations d'ordre entre section			3 000,90	
	6811 - Dot. Amortissement immos			3 000,90	
65	Autres charges de gestion courante			74 845,32	
	6534 - Cot.séc. sociale part patr. élus			74 845,32	
022	Dépenses imprévues fonctionnement			-98 019,22	
014	Atténuatios de produits			57 836,00	
	73925 - Fds Péréquation ress. Comm. Intercom			57 836,00	
73	Impôts et taxes				-250 000,00
	7364 - Prélèvt sur produits des jeux				-250 000,00
74	Dotations et participations				287 663,00
	74124 - Dot/ de base groupement communes				275 260,00
	74126 - Dot. Compensation Groupement				12 403,00
	Total	3 000,90	3 000,90	37 663,00	37 663,00
Budget Aménagement					
16	Emprunts et dettes assimilés		1 846 159,00		
	1641 - Emprunts en euros		1 846 159,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-1 148 300,00	-3 788 786,90		
	3351 - Terrains	28 000,00	0,00		
	3354 - Etudes et prestations de services	41 700,00	2 000,00		
	3355 - Travaux	-1 120 000,00	-100 000,00		
	3555 - Terrains aménagés	-98 000,00	-3 690 786,90		
021	Virement de la section fonctionnement		794 327,90		
023	Virement à la section d'investissement			794 327,90	
042	Opérations d'ordre entre section			-3 788 786,90	-1 148 300,00
	7133 - Variation en cours production biens			-98 000,00	-1 050 300,00
	71355 - Variation stocks terrains aménagés			-3 690 786,90	-98 000,00
011	Charges à caractère général			-1 060 300,00	
	6015 - Achats de terrains à aménager			28 000,00	
	6045 - Achats d'études et prestations			41 700,00	
	605 - Travaux			-1 130 000,00	
70	Produits des ventes				-2 906 459,00
	7015 - Vente de terrains aménagés				-2 906 459,00
	Total	-1 148 300,00	-1 148 300,00	-4 054 759,00	-4 054 759,00
Déchets ménagers					
011	Charges à caractère général			-520,00	
	60632 - F.petit équipement			700,00	
	6135 - Locations immobilières			8 200,00	
	61522 - Entretien de bâtiments			4 200,00	
	61551 - Entretien de matériel roulant			1 200,00	
	6156 - Maintenance			16 000,00	
	6188 - Autres frais divers			-31 820,00	
	6247 - Transport collectif			1 000,00	
012	Charges de personnels			520,00	
	6218 - Autre personnel extérieur			520,00	
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Assainissement					
021	Virement de la section fonctionnement		-110 150,00		
023	Virement à la section d'investissement			-110 150,00	
040	Opérations d'ordres entre section		190 000,00		
	281311 - Bâtiments d'exploitation		155 500,00		
	281532 - Réseaux d'assainissement		34 500,00		
20	Immobilisations incorporelles	79 850,00			
	2031 - Frais d'études	79 850,00			
042	Opérations d'ordre entre section			190 000,00	
	6811 - Dot.aux amort./immo.incorp.			190 000,00	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de serv.				79 850,00
	70611 - Redev.assainissement collectif				79 850,00
	Total	79 850,00	79 850,00	79 850,00	79 850,00
Eau					
011	Charges à caractère général			-11 000,00	
	611 - Sous traitance générale			-12 000,00	
	618 - Divers			800,00	
	6262 - Frais de télécommunications			200,00	
012	Frais de personnel			100,00	
	647 - Autres charges sociales			100,00	
20	Immobilisations incorporelles	10 900,00			
	2031 - Frais d'études	10 900,00			
040	Opérations d'ordres entre section		10 900,00		
	28121 - Terrains nus		-80,00		
	281311 - Bâtiments d'exploitation		-290,00		
	28151 - Install.complexes spécialisées		-730,00		
	281531 - Réseaux d'adduction d'eau		12 000,00		
042	Opérations d'ordre entre section			10 900,00	
	6811 - Dot.aux amort./immo.incorp.			10 900,00	
	Total	10 900,00	10 900,00	0,00	0,00
Résidence pour Personnes Agées					
011	Charges à caractère général			8 000,00	
	60612 - Energie-Electricité			65 000,00	
	60613 - Chauffage urbain			-65 000,00	
	61522 - Entretien bâtiments			8 000,00	
77	Produits exceptionnels				8 000,00
	7788 - Produits exceptionnels divers				8 000,00
	Total	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
Hotel de Projet					
16	Emprunts et dettes assimilés	2 000,00	2 000,00		
	165 - Cautionnement	2 000,00	2 000,00		
011	Charges à caractère général			3 110,00	
	61523 - Entretien voies et réseaux			600,00	
	6261 - Frais d'affranchissement			1 500,00	
	6282 - Frais de gardiennage			1 000,00	
	658 - charges gestion courante (Régul TVA)			10,00	
012	Charges de personnels			-3 110,00	
	6215 - personnel affecté par la collectivité			-3 110,00	
	Total	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Aérodrome					
21	Immobilisations corporelles	-1 200,00			
	2128 - Agencements et aménagements	-1 200,00			
040	Amortissement des immobilisations		-1 200,00		
	28132 - Immeubles de rapport		-800,00		
	281538 - Autres réseaux		-30,00		
	28158 - Autres matériels techniques		-50,00		
	28184 - Mobilier		-30,00		
	28188 - Autres immos; corporelles		-290,00		
011	Charges à caractère général			1 200,00	
	61521 - Entretien de terrains			6 000,00	
	61522 - Entretien Entrerien de bâtiments			-3 720,00	
	616 - Assurance			-1 380,00	
	6231 - Annonces et insertions			300,00	
042	Opérations d'ordre entre section			-1 200,00	
	6811 - Dot.aux amort./immo.incorp.			-1 200,00	
	Total	-1 200,00	-1 200,00	0,00	0,00
Aire des Gens du Voyage					
21	Immobilisations corporelles	34 000,00			
	2135 - installations générales	20 000,00			
	2151 - Réseaux de voirie	6 000,00			
	21534 - Réseaux d'électrification	3 000,00			
	21752 - Installation de voirie	5 000,00			
23	Immobilisation en cours	-34 000,00			
	2312 - Immos en cours de terrains	70 000,00			
	2313- Constructions en cours	-154 000,00			
	2315 - Immos en cours instal; techniques	50 000,00			
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00
Transport					
022	Dépenses imprévues	-5 810,00			
011	Charges à caractère général	5 810,00			
	60612 - Electricité	400,00			
	60631 - Fournitures d'entretien	300,00			
	617 - Etudes	3 000,00			
	6283 - Frais de nettoyage des locaux	2 100,00			
	658 - charges gestion courante (Régul TVA)	10,00			
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 2 – Evolution des opérations du budget aménagement

ZONES	BUDGET 2013	PROPOSITIONS NOUVELLES DM2
ZH Les Tambouraines à Clairoux	2 000	2 000
ZH-ZA Les Jardins à Lacroix Saint Ouen	2 934 500	2 884 500
ZH Le Maubon à Choisy au Bac	900 000	750 000
ZH Le Maraiquet à Janville	10 000	10 000
ZH Le Grammont Bienville	30 000	50 000
ZAC des 2 rives en cœur d'agglomération	600 000	300 000
ZH Les Roses de Picardie à Margny	10 000	28 000
ZH Le Clos Féron au Meux	-	3 000
ZH Centre bourg à Saint-Sauveur	250 000	250 000
ZH de l'Ecluse à Venette	100 000	102 500
ZH 25ème RGA	3 885 600	3 855 600
ZH Ecole d'Etat Major	2 600 000	2 616 000
Eco quartier à Jaux	440 000	440 000
ZH Les Maronniers	250 000	250 000
Parc Scientifique	210 000	212 000
Zone Industrielle Le Meux-Armancourt	20 000	20 000
Zone du Camp du Roy à Jaux	300 000	200 000
ZA Les longues rayes à Lacroix Saint-Ouen	50 000	50 000
Parc Tertiaire	100 000	100 000
Pôle de développement des hauts de Margny	2 090 000	2 090 000
ZA des Prés Moireaux à Saint Sauveur	100 000	100 000
ZA du Bois de Plaisance à Venette	600 000	405 000
Parc technologique	900 000	603 200
ZA La Pantoufière Aux Meux	10 000	10 000
Extension parcs tertiaire et scientifique	100 000	100 000
ZH Moulin Bacot - Clairoux	215 000	215 000
ZH La Prairie II	750 000	750 000
TOTAL	17 457 100	16 396 800

REPUBLICQUE FRANÇAISE

- ARC (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24600101000015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE COMPIEGNE MUNICIPALE

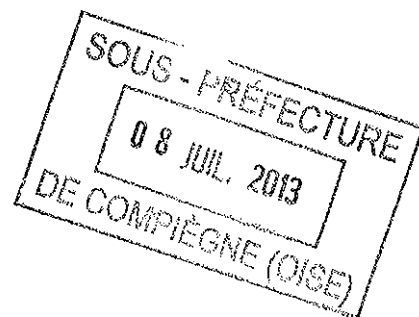
M. 14

Décision modificative 2 (3)

voté par nature

BUDGET : TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX (4)

ANNEE 2013



(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- ARC (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24600101000015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE COMPIEGNE MUNICIPALE

M. 14

Décision modificative 2 (3)

voté par nature

BUDGET : AIRE DES GENS DU VOYAGE (4)

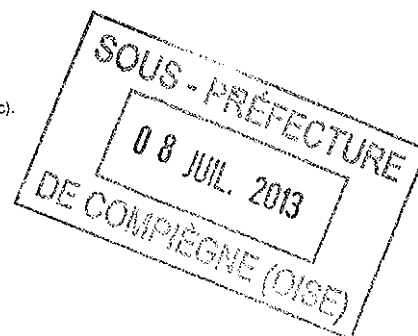
ANNEE 2013

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

- ARC (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24600101000015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE COMPIEGNE MUNICIPALE

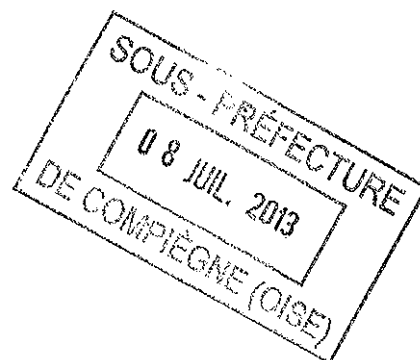
M. 14

Décision modificative 2 (3)

voté par nature

BUDGET : AERODROME (4)

ANNEE 2013



(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- ARC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24600101000015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE COMPIEGNE MUNICIPALE

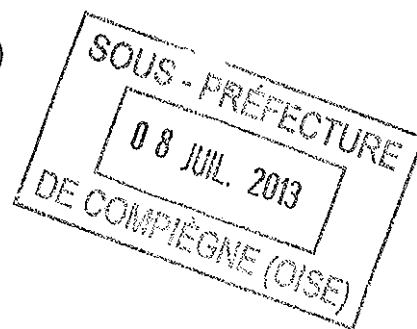
M. 14

Décision modificative 2 (3)

voté par nature

BUDGET : HOTEL DE PROJETS (4)

ANNEE 2013



(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- ARC (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24600101000015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE COMPIEGNE MUNICIPALE

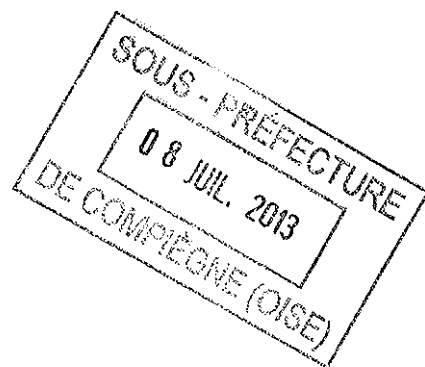
M. 14

Décision modificative 2 (3)

voté par nature

BUDGET : RESIDENCE PERSONNES AGEES (4)

ANNEE 2013



(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- ARC (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24600101000015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE COMPIEGNE MUNICIPALE

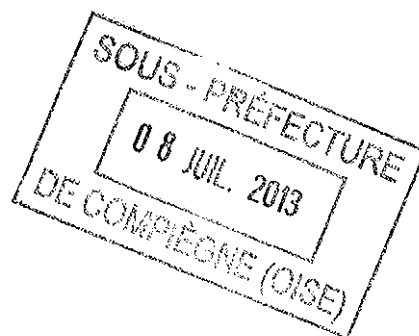
M. 14

Décision modificative 2 (3)

voté par nature

BUDGET : DECHETS MENAGERS (4)

ANNEE 2013



(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- ARC (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24600101000015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE COMPIEGNE MUNICIPALE

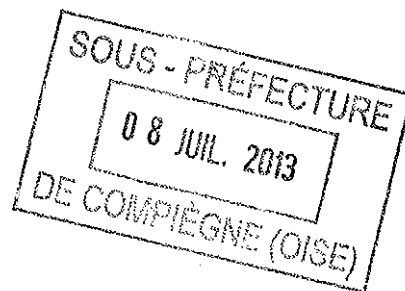
M. 14

Décision modificative **2** (3)

voté par nature

BUDGET : ZONES ASSUJETTIES A TVA (4)

ANNEE 2013



- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- ARC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24600101000015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE COMPIEGNE MUNICIPALE

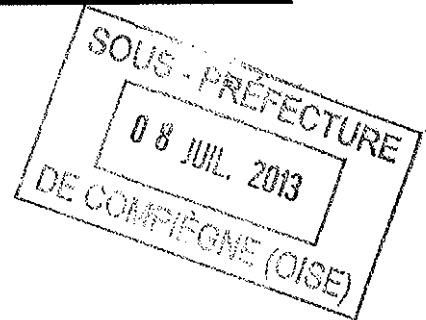
M. 14

Décision modificative \mathcal{L} (3)

voté par nature

BUDGET : PRINCIPAL (4)

ANNEE 2013



(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 juillet 2013

FINANCES

2 - VOTE DU TAUX DE LA TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES POUR 2014

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

2 - VOTE DU TAUX DE LA TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES POUR 2014

La Taxe sur les surfaces commerciales a été transférée de l'Etat à l'ARC en 2011.

Depuis le 1er janvier 2011, la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) prévue à l'article 3 de la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972 est perçue au profit de l'ARC et est défalquée de la dotation de compensation (partie de la DGF).

La TASCOM est due par tous les commerces exploitant une surface de vente au détail dépassant 400 m² de surface de vente et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe de 460 000€.

En 2012, la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne a perçu la TASCOM à hauteur de 1 423 102 euros et avait décidé d'appliquer un coefficient de 1,10.

En prévision de la date limite du 1^{er} octobre, il est proposé de délibérer dès à présent, pour porter le coefficient de la TASCOM à **1,15** applicable pour l'exercice budgétaire 2014.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 17 juin 2013,

Et après en avoir délibéré,

FIXE le coefficient de la TASCOM à **1,15** pour l'exercice budgétaire 2014.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 juillet 2013

FINANCES

3 - CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION 2007-2013: AVENANT N°1

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

3 - CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION 2007-2013 : AVENANT N°1

Le Contrat Régional d'Agglomération 2007-2013 signé le 23 décembre 2010 entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et le Conseil Régional de Picardie, arrive à échéance au 31 décembre 2013. L'ARC a la possibilité de proposer un premier avenant afin de ne pas perdre les crédits non engagés à ce jour dû à des opérations annulées ou moins coûteuses que prévues.

Sur les 22 projets approuvés (cf. Tableau annexé), 5 opérations n'ont pas mobilisé l'ensemble du potentiel qui leur été alloué. Il s'agit de :

Maître d'ouvrage - Opération	Assiette subventionnable initiale	Taux	Subvention initiale	Subvention accordée	Reliquat *
PRU Bailleurs sociaux					13 378 €
Compiègne – « Aménagement des espaces publics en cœur de ville - Rue Amiens/Rue Noyon »	530 000 €	40%	212 000 €	194 560 €	17 440 €
Clairoix : Aménagement des espaces publics Rue de la République (liaisons douces et paysagement) – Phases 1, 2 et 3 + arrêté modificatif phase 2 : Crédits complémentaires	1 390 000 €	40%	556 000 €	371 400 €	184 600 €
ARC : « Cœur d'Agglomération – Phase 1, Phase 2 et Phase 3 »	3 972 187 €	30%	1 191 656 €	1 050 118 €	140 565 € **
Margny-lès-Compiègne : Aménagement des espaces publics Rue de Beauvais et Berges de l'Oise coté Margny (rive droite)	650 000 €	40%	260 000 €	113 426 €	146 574 €
Total					502 557 €

* et ** cf. annexe explicative

Pour l'opération à Margny-lès-Compiègne : « Aménagement des espaces publics Rue de Beauvais », des crédits complémentaires sont demandés à la Région :

Maître d'ouvrage - Opération	Assiette subventionnable	Taux	Subvention
Margny-lès-Compiègne : Aménagement des espaces publics Rue de Beauvais – Crédits Complémentaires	30 792,50 €	40%	12 317 €

Afin de mobiliser le potentiel de **490 240 €** (= 502 557-12 317). L'ARC propose les opérations suivantes à inscrire à l'Avenant n°1 du CRA :

Maître d'ouvrage - Opération	Assiette subventionnable	Taux	Subvention
Compiègne : Requalification de la Rue du Change	178 531 €	40%	71 412 €
Compiègne : PRU Travaux VRD Avenue Weygand et Carrefour Weygand/Lebesgue	160 870 €	20%	32 174 €
ARC : Etude de Maîtrise d'œuvre urbaine (phase conception) pour la reconversion du site de l'Ecole d'Etat Major	200 000 €	30%	60 000 €
ARC : Définition d'un projet de pôle d'échanges multimodal autour de la gare de Compiègne / Margny-lès-Compiègne	95 000 €	50%	47 500 €
ARC : Etude AVP PRO Écoquartier de Jaux	80 000 €	40%	32 000 €
Total			243 086 €

Le reliquat entre le potentiel remobilisable et les nouvelles opérations sera alloué à des opérations logements soit : $490\,240 - 243\,086 = 247\,154$ €. À cela s'ajoutent 84 846 € (opérations logements abandonnées ou n'ayant pas mobilisé l'ensemble de leur potentiel d'une délibération précédente) soit un total de **332 000 €** à mobiliser pour les opérations logements. La liste des opérations logements fera l'objet d'une délibération spécifique.

Le tableau annexé reprend l'ensemble des opérations proposées au titre du Contrat Régional d'Agglomération 2007-2013.

Il est proposé :

- D'approuver cette proposition d'avenant au Contrat Régional d'Agglomération 2007-2013,
- D'autoriser Monsieur le Président de l'ARC à solliciter officiellement la Région pour cette demande d'avenant,
- De donner pouvoir à Monsieur le Président de l'ARC pour mener les éventuelles négociations et pour signer tous les documents relatifs à cette demande.

Le Conseil d'agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame VIVÉ

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 17 juin 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition d'avenant au Contrat Régional d'Agglomération 2007-2013,

AUTORISE Monsieur le Président de l'ARC à solliciter officiellement la Région pour cette demande d'avenant,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président de l'ARC pour mener les éventuelles négociations et signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

Annexe Explicative :

* Reliquat = subvention initiale – subvention accordée (sauf ARC « Cœur d'Agglomération – Phase 1, 2 et 3 »**)

** Le projet de l'ARC « Cœur d'Agglomération » a été divisé en trois phases :

- Phase 1 : Aménagement d'un parvis d'entrée dans l'hyper centre de Compiègne : Carrefour des capucins (rive gauche) – Aménagement de l'esplanade rue de Clermont (rive droite),
- Phase 2 : Requalification des rues de Beauvais et de Clermont en boulevard urbain et création de la place jardin (rive droite) – Aménagement paysagers des berges et rue de l'Oise (rive gauche)
- Phase 3 : Aménagement des berges de l'Oise (rive droite) – Création de liaisons douces de l'Oise vers le quartier de la Prairie (rive droite) et rue du Port à Bâteaux (rive gauche)

- Tranche 1 : Rue du port à Bâteaux
- Tranche 2 : Création de liaisons douces de l'Oise vers le quartier de la Prairie (rive droite)
- Tranche 3 : Aménagement des berges de l'Oise (rive droite)

→ Pour la Phase 3 tranche 3 : « Aménagement des Berges de l'Oise (rive droite) », aucune dépense n'a été engagée, il a été proposé par les services de l'ARC et de la Région de diminuer l'enveloppe de 50% pour cette dernière phase, soit $283\,075\text{ €} / 2 = 141\,538\text{ €}$.

Après ajustement afin d'utiliser tout le reliquat de potentiel CRA, la subvention demandée par la Région pour la Phase 3 Tranche 3 de l'Opération « Cœur d'Agglomération : Aménagement des Berges de l'Oise (rive droite) » s'élève à 142 510 € (pour un reliquat à réaffecter de 140 565 €) pour une assiette subventionnable pour la phase 3 tranche 3 de 475 034€ pour un taux de participation régional de 30% ($475\,034 * 30\% = 142\,510\text{ €}$)

Opération CRA 2007-2013 - Projet d'avenant n°1 - Tableau d'ajustement

Maîtrise d'ouvrage	Libellé de l'opération	Assiette subventionnable initiale validée dans le contrat CRA (€)	Assiette subventionnable validée en CP (€)	Taux	Montant de la subvention initiale validée dans le contrat CRA (€)	Reliquat	Montant de la subvention accordée (€)	Montant de la subvention sollicitée dans l'avenant n°1 (€)
Objectif 1 : DEVELOPPEMENT DE LA COMPETITIVITE ET DE L'ATTRACTIVITE DES AGGLOMERATIONS PICARDES								
ARC	Desserte du parc technologique des rives de l'Oise 1ère tranche	592 400,00	592 400,00	0,41	240 000,00		240 000,00	
ARC	Création d'une nouvelle liaison sur l'emprise du barrage de Venette - Fonds de concours	100 000,00	112 416,00	0,27	30 000,00		30 000,00	
Craix	Aménagement des espaces publics rue de la République (liaisons douces et paysage) ph 1		323 438,00	0,40			129 375,00	
	Aménagement des espaces publics rue de la République (liaisons douces et paysage) ph 2		232 617,00	0,40			93 047,00	
	Aménagement des espaces publics rue de la République (liaisons douces et paysage) ph 2 - arrêté modificatif - modification de l'intitulé	1 390 000,00	80 447,00	0,40	556 000,00	-184 600,00	32 179,00	
	Aménagement des espaces publics rue de la République (liaisons douces et paysage) ph 3		291 997,00	0,40			116 799,00	
Projet Cœur d'Agglomération								
ARC	Ph1 : Paris d'entrée dans l'hyper centre - carrefour Rues Dubloclès Capucines/le Paris (RG) - Aménagement de l'esplanade rue de Clermont (RD)		455 862,00	0,30			136 758,00	
ARC	Ph2 : Requalification des rues de Beauvais et de Clermont en boulevard urbain, création du parc de la Berge (RG) et de la place jardin (RD)	3 972 187,00	1 555 012,00	0,30	1 191 656,00	-283 075,00	466 503,00	142 510,00
ARC	Ph3 - Tr 1 : Création de liaisons douces de l'Oise vers l'UTC (RG)		612 540,00	0,30			183 762,00	
ARC	Ph3 - Tr 2 : Création de liaisons douces de l'Oise vers le quartier de la Prairie (RD)		405 194,00	0,30			121 558,00	
ARC	Ph3 - Tr 3 : Aménagement des berges de l'Oise (RD)		283 565,00	0,30				
Margny-lès-Compiègne	Aménagement des espaces publics rue de Beauvais (RD)	650 000,00		0,40	260 000,00	-146 574,00	113 426,00	12 317,00
Margny-lès-Compiègne	Aménagement des espaces publics rue de Beauvais (RD) - Crédits Complémentaires							
Margny-lès-Compiègne	Aménagement des berges de l'Oise-été-Margny (RD)							
ARC	Etude de Maitrise d'œuvre urbaine (phase conception) pour la reconversion du site de l'Ecole d'Etat Major		En attente avenant CRA	0,30				60 000,00
ARC	Définition d'un projet de pôle d'échanges multimodal autour de la gare de Compiègne / Margny-lès-Compiègne		En attente avenant CRA	0,50				47 500,00
Compiègne	Requalification de la Rue du Change en cœur de ville		En attente avenant CRA	0,40				71 417,00
Compiègne	Aménagement des espaces publics en cœur de ville - rue d'Amiens/rue de Noyon	530 000,00	486 400,00	0,40	212 000,00	-17 440,00	194 560,00	

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20130703-03CA030713-DE
Date de télétransmission : 05/07/2013
Date de réception préfecture : 05/07/2013

Objetif 2 : MAINTIEN DES SOLIDARITES URBAINES, DE LA QUALITE DE VIE ET DES EQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX						
Venette	Aménagement des espaces publics rue du Général Koenig	421 000,00	420 989,00	0,40	168 900,00	168 900,00
ARC	Etude phase conception Ecoquartier de Jaux		En attente avenant CRA	0,40		32 000,00
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE						
Compiègne	Rénovation urbaine sur le quartier du clos des roses	1 174 857,00	1 174 857,00	0,29	348 000,00	348 000,00
Compiègne	Aménagement VRD : parking Anatole France	280 800,00	280 800,00	0,20	56 160,00	56 160,00
Compiègne	Travaux VRD : rue P Loti rue E Louis	1 202 900,00	1 202 900,00	0,20	240 580,00	240 580,00
Compiègne	Travaux VRD : sur les emprises bailleurs privés	421 150,00	354 262,00	0,20	84 230,00	70 852,00
Compiègne	Acquisition du site Total	300 000,00	300 000,00	0,20	60 000,00	60 000,00
Compiègne	Travaux d'aménagement et démolition sur le site Total	75 000,00	88 326,00	0,17	15 000,00	15 000,00
Compiègne	Acquisition du site Massey Ferguson (1ère phase acquisition)	325 000,00	325 000,00	0,20	65 000,00	65 000,00
Compiègne	Acquisition du site Massey Ferguson (2ème phase dépollution)	283 704,00	283 704,00	0,22	62 415,00	62 415,00
Compiègne	Travaux d'aménagement et démolition sur le site Massey Ferguson (Phase 3)	610 000,00	610 000,00	0,20	122 000,00	122 000,00
Compiègne	Travaux VRD : quartier de Nerval	637 420,00	684 141,00	0,19	127 484,00	127 484,00
Compiègne	Travaux VRD: quartier Verlainne	522 790,00	575 796,00	0,18	104 558,00	104 558,00
Compiègne	Travaux VRD : coulée verte	474 500,00	475 040,00	0,20	94 900,00	94 900,00
Compiègne	Travaux VRD : Quartier Ronsard	487 020,00	487 020,00	0,20	97 404,00	97 404,00
Compiègne	Travaux VRD : Quartier Baudelaire	1 173 000,00	1 173 000,00	0,20	234 600,00	234 600,00
Compiègne	Travaux VRD : sur l'espace public arrière A. France et coulée verte	300 000,00	300 000,00	0,20	60 000,00	60 000,00
Compiègne	Travaux VRD Avenue Weygand et Carrefour Weygand/Lebesgue			0,20	714 267,00	470 421,00
Bailleurs sociaux	OPERATIONS LOGEMENTS				5 145 154,00	4 256 241,00
Total						888 913,00
						5 145 154,00 €

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20130703-03CA030713-DE
Date de télétransmission : 05/07/2013
Date de réception préfecture : 05/07/2013

Opérations annulées ou n'ayant pas consommé leur potentiel (potentiel récupéré)
2013 Nouvelles opérations inscrites à l'avenant en attente d'accord Opérations Solides
Opérations engagées pour 2013 (non nouvelles)
Opérations modifiées dans l'avenant CRA

**Tableau de programmation CRA proposé à la Région
dans le cadre de l'avenant 1**

Maîtrise d'ouvrage	Libellé de l'opération	Echéancier	Assiette subventionnable HT (€)	Taux d'intervention proposé	Montant de la subvention Région sollicitée (€)
Objetif 1 : DEVELOPPEMENT DE LA COMPETITIVITE ET DE L'ATTRACTIVITE DES AGGLOMERATIONS PICARDES					
ARC	Desserte du parc technologique des rives de l'Oise 1ère tranche	2007	592 400,00	0,41	240 000,00
ARC	Création d'une nouvelle liaison sur l'emprise du barrage de Venette - Fonds de concours	2010	112 416,00	0,27	30 000,00
Clerfoux	Aménagement des espaces publics rue de la République (liaisons douces et paysagement) ph 1 Aménagement des espaces publics rue de la République (liaisons douces et paysagement et éclairage phase 3) ph 2 Aménagement des espaces publics rue de la République (liaisons douces et paysagement) ph 3	2011			
		2012	928 499,00	0,40	371 400,00
		2013			
Projet Cœur d'Agglomération					
ARC	Ph1 : Parvis d'entrée dans l'hyper centre - carrefour Rues Duboïdies Capucines/de Paris (RG) - Aménagement de l'esplanade rue de Clermont (RD) Ph2 : Requalification des rues de Beauvais et de Clermont en boulevard urbain, création du parc de la Berge (RG) et de la place Jardin (RD) Ph3 - Tr 1 : Création de liaisons douces de l'Oise vers LUTC (RG) Ph3 - Tr 2 : Création de liaisons douces de l'Oise vers le quartier de la Prairie (RD) Ph3 - Tr 3 : Aménagement des berges de l'Oise (RD)	2010			
		2010	3 503 642,00	0,30	1 051 091,00
		2011			
		2012			
		2013			
Margny-lès-Compiègne	Aménagement des espaces publics rue de Beauvais (RD) + crédits complémentaires	2012	314 357,00	0,40	125 743,00
Compiègne	Aménagement des espaces publics en cœur de ville - rue d'Amiens/rue de Noyon	2011	486 400,00	0,40	194 560,00
Compiègne	Requalification de la Rue du Change en cœur de ville	2013	178 531,00	0,40	71 412,00
ARC	Etude de Maîtrise d'œuvre urbaine (phase conception) pour la reconversion du site de l'Ecole d'Etat Major	2013	200 000,00	0,30	60 000,00
ARC	Définition d'un projet de pôles d'échanges multimodaux autour de la gare de Compiègne / Margny-lès-Compiègne	2013	95 000,00	0,50	47 500,00

Objetif 2 : MAINTIEN DES SOLIDARITES URBAINES, DE LA QUALITE DE VIE ET DES EQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX						
Vendette	Aménagement des espaces publics rue du Général Koenig	2009	420 989,00	0,40	168 900,00	
ARC	Etude phase conception Ecoquartier de Jaux		80 000,00	0,40	32 000,00	
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE						
Compiègne	Rénovation urbaine sur le quartier du clos des roses	2006	1 174 857,00	0,29	348 000,00	
Compiègne	Travaux VRD : parking Anatole France	2008	280 800,00	0,20	56 160,00	
Compiègne	Travaux VRD : rue P Loti rue E Louis	2009	1 202 900,00	0,20	240 580,00	
Compiègne	Travaux VRD : sur les emprises bailleurs privés	2011	354 262,00	0,20	70 852,00	
Compiègne	Acquisition du site Total	2010	300 000,00	0,20	60 000,00	
Compiègne	Travaux d'aménagement et démolition sur le site Total	2010	88 326,00	0,17	15 000,00	
Compiègne	Acquisition du site Massey Ferguson (Phase 1 : acquisition)	2009	325 000,00	0,20	65 000,00	
Compiègne	Acquisition du site Massey Ferguson (Phase 2 : dépollution)	2009	283 704,00	0,22	62 415,00	
Compiègne	Travaux d'aménagement et démolition sur le site Massey Ferguson (Phase 3)	2010	610 000,00	0,20	122 000,00	
Compiègne	Travaux VRD : quartier de Nerval	2011	684 141,00	0,19	127 484,00	
Compiègne	Travaux VRD: quartier Verlainne	2011	575 796,00	0,18	104 558,00	
Compiègne	Travaux VRD : coulée verte	2011	475 040,00	0,20	94 900,00	
Compiègne	Travaux VRD : Quartier Ronsard	2009	487 020,00	0,20	97 404,00	
Compiègne	Travaux VRD : Quartier Baudelaire	2012	1 173 000,00	0,20	234 600,00	
Compiègne	Travaux VRD : sur l'espace public arrière A. France et coulée verte	2013	300 000,00	0,20	60 000,00	
Compiègne	Travaux VRD Avenue Weygand et Carrefour Weygand/Lebesgue	2013	160 870,00	0,20	32 174,00	
Bailleurs sociaux	OPERATIONS LOGEMENTS SOCIAUX		20 000 000,00		961 421,00	
Total					5 145 154,00 €	

potentiel CRA	5 145 154,00 €
reliquat suite avenant	€

Nouvelles opérations proposées dans le contrat CRA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 juillet 2013

FINANCES

4 - DECLARATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE : GYMNASES

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

4 - DECLARATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE : GYMNASES

L'ARC détient, aux termes de ses statuts, une compétence en matière d'équipements sportifs d'intérêt communautaire, cette compétence recouvrant à la fois, en application de la loi, les dépenses d'investissement, ainsi que les charges d'entretien et de gestion correspondantes.

Plusieurs équipements sportifs sont à présent susceptibles d'être déclarés d'intérêt communautaire.

1 - D'une part et à la faveur de l'acquisition par l'ARC de l'ensemble immobilier constitué par l'ancienne Ecole d'Etat Major à Compiègne, deux gymnases se trouvent être libres d'emploi, sachant que le programme de réaménagement du site ne remet pas en cause cette affectation sportive des espaces concernés.

Or, de tels gymnases répondent aux attentes des clubs sportifs des communes de l'ARC et pourront également satisfaire les besoins d'établissements d'enseignement secondaire de Compiègne.

Ces deux équipements sportifs recevraient les destinations suivantes :

- Le bâtiment dénommé « gymnase » (superficie 1.600 m²) serait utilisé durant la journée par les établissements scolaires (collège Jacques Monod ou institution Sévigné).

Le soir et les week-end, les clubs sportifs ayant leur siège à Compiègne disposeraient de ce gymnase.

- Le bâtiment dénommé « ancien manège » (superficie 1.680 m²) serait utilisé par les établissements d'enseignement secondaire précités.

Pour le soir et les week-end, cet espace serait mis à disposition des clubs sportifs de l'ensemble des communes de l'ARC.

S'agissant des modalités de gestion, il est proposé de passer une convention financière entre l'ARC et la Ville de Compiègne (à l'instar du dispositif qui existe déjà pour la gestion du stade d'athlétisme Paul Petitpoisson).

En effet, l'ARC, compte tenu des principes définis par la loi, prendrait en charge l'ensemble des dépenses de gestion ainsi que les postes de travail alors pourvus par la Ville de Compiègne, cette dernière assurant le financement de deux postes de gardien de salle de sport.

Il reviendra également à l'ARC d'acquérir les équipements de base nécessaires (buts, panneaux de basket...).

2 - D'autre part, le SIVOC du collège Claude Debussy à Margny-lès-Compiègne est propriétaire de bâtiments sportifs (2 locaux : 640 m² et 450 m² x 2).

Or, le SIVOC, créé en 1969 lors de la construction du collège précité et qui a pour membres plusieurs communes du compiégnois, doit être dissout à la fin de cette année.

Ces locaux à usage sportif sont utilisés dans la journée par les élèves du collège Claude Debussy, et le soir et les week-ends par différentes associations sportives ayant notamment leur siège à Margny-lès-Compiègne et Venette.

L'ARC se verrait transférer la propriété de cet ensemble immobilier, à l'euro symbolique, à l'issue de la dissolution du SIVOC et prendrait en charge l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

La ville de Margny-lès-Compiègne pourrait assurer la gestion des plannings de ces salles de sport.

Dans ces conditions, il est proposé de déclarer d'intérêt communautaire :

- les deux gymnases de l'ancienne Ecole d'Etat Major dénommés respectivement gymnase et ancien manège,
- les bâtiments sportifs actuellement propriété du SIVOC du Collège Claude Debussy à Margny-lès-Compiègne (contenance de 640 m² et 450 m² x 2).

Une estimation des travaux éventuels de mise aux normes devant être effectuée.

Des conventions seront proposées ultérieurement afin de définir précisément les modalités de gestion et de gardiennage dont les principes ont été énoncés ci-avant, étant souligné que les élèves du Collège Jacques Monod et de l'Institution Sévigné seront accueillis dès la rentrée scolaire de 2013 dans les gymnases de l'ancienne Ecole d'Etat Major.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu la délibération du conseil d'agglomération du 16 décembre 2009 adoptant une définition de l'intérêt communautaire par désignation spécifique des équipements concernés.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 17 juin 2013,

Et après en avoir délibéré,

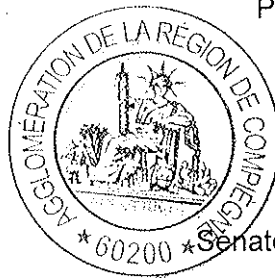
DECLARE d'intérêt communautaire :

- les deux gymnases de l'ancienne Ecole d'Etat Major dénommés respectivement gymnase et ancien manège,
- les bâtiments sportifs actuellement propriété du SIVOC du Collège Claude Debussy à Margny-lès-Compiègne (contenance de 640 m² et 450 m² x 2).

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini

Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 j u i l l e t 2 0 1 3

FINANCES

5 - MARGNY LES COMPIEGNE – PÔLE EVENEMENTIEL LE TIGRE – LOCATION DU TIGRE POUR L'ACTIVITE « CONCERT – SPECTACLE »

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013

Date d'affichage : 27 juin 2013

**Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant :** 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

5 - MARGNY LES COMPIEGNE – PÔLE EVENEMENTIEL LE TIGRE – LOCATION DU TIGRE POUR L'ACTIVITE « CONCERT – SPECTACLE »

Les modalités d'exploitation du TIGRE ont été précisées lors du comité de pilotage du 10 juin 2013.

Il est ainsi apparu que dans l'attente de la création de la SPL, et de la délégation de service public portant sur l'exploitation du TIGRE prévues au troisième trimestre 2013, de nombreux producteurs de spectacles ont déjà manifesté leur intérêt et leur volonté de réserver la salle, car la mise en vente de leurs productions se fait généralement au moins 6 mois à l'avance.

La SPL ne sera pas producteur de concerts mais louera le TIGRE à des producteurs de concerts et tourneurs de spectacles.

Pour les producteurs, les tarifs sont habituellement fixés avec un pourcentage hors TVA (entre 7 et 15% habituellement) et un minimum garanti pour le loueur.

Pour le TIGRE, nous proposons : 10% hors TVA de la recette billetterie avec un minimum forfaitaire garanti à 3 500€ HT correspondant à l'immobilisation de la salle sur 24 h. Vous trouverez en annexe les prestations fournies par Le TIGRE pour cette activité « concert ».

Des prestations complémentaires seront facturées pour du matériel, des espaces extérieurs ou intérieurs supplémentaires ou des prestations techniques ou de sécurité.

La tarification a été étudiée à partir d'une analyse de la concurrence régionale, et de la pratique de la majorité des parc-expos.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par M. HELLAL,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de retenir le barème de loyer de location défini dans les attendus de la présente délibération.

MANDATE, le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à la location du TIGRE à des fins de spectacle,

PRECISE, que la recette sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

ANNEXE à la délibération « LOCATION DU TIGRE POUR L'ACTIVITE « CONCERT – SPECTACLE » »

Tarification réservée aux productions de spectacle

Coût : bordereau de 10% de la billetterie hors TVA avec un minimum garanti de 3 500€ HT.

Le TIGRE met à disposition :

- Un parking 900 places véhicules légers + 15 autocars,
- Une salle de 2 300 m²,
- Une scène 214 m² équipée Stacco hauteur variable 0,8 à 1,5 m,
- Accroches de scène selon le plan et accroches avant-scène à préciser,
- Patence motorisée 29 m arrière scène,
- Rideau d'arrière scène 6 m,
- Rideau de jauge,
- 1 476 chaises installées et 624 places en tribunes escamotables,
- Vestiaires et sanitaires,
- 4 Loges équipées avec douche et sanitaires :
 - o 1 X 44m²
 - o 3 X 19 m²
- Castering : 46 m²,
- Bureau pour la production : 23 m²,
- Energie dans la limite de 450 kwa,
- Chauffage,
- Nettoyage,
- Accès Wifi,
- Equipe technique : un directeur technique et un régisseur,
- Une équipe SSIAP nécessaire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 j u i l l e t 2 0 1 3

FINANCES

6 - MARGNY LES COMPIEGNE – PÔLE EVENEMENTIEL LE TIGRE – LOCATION DU TIGRE A L'ASSOCIATION « ASENDANSE »

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013

Date d'affichage : 27 juin 2013

**Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant :** 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

6 - MARGNY LES COMPIEGNE – PÔLE EVENEMENTIEL LE TIGRE – LOCATION DU TIGRE A L'ASSOCIATION « ASENDANSE »

L'association « AsEnDanse » de LA CROIX SAINT OUEN souhaite louer l'espace le TIGRE le 14 juin 2014 pour son gala de fin d'année.

Rassemblant 150 choristes et près de 100 danseurs, elle ne disposait pas jusqu'à présent de salle lui permettant de faire un spectacle rassemblant l'ensemble de ses activités danse et chant.

De plus, elle devait limiter les spectateurs « familiaux » à deux par élève.

Elle est donc fortement intéressée pour louer la salle le TIGRE, pour son gala de fin d'année.

Suite à différents entretiens, elle nous a donné son accord pour louer le TIGRE selon un tarif de location forfaitaire auquel s'ajoutent des prestations complémentaires :

DESIGNATION	QUANTITE	TARIF HT en €uros
Location du site		2 700,00
Nettoyage après spectacle jour		560,00
Gradins et chaises		800,00
Location et installation de la scène		330,00
Energie jour		350,00
Personnel spécifique jour		320,00
Equipe de Sécurité SSIAP 59 euros X 4		236,00
Sonorisation et Eclairage en option		
Sécurité extérieure pour l'événement en option		
TOTAL HT		5 296,00
TVA 19,60 %		1 038,01
TOTAL TTC en €uros		6 334,01

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur COLLET,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de louer au tarif défini ci-dessus, la salle du TIGRE à l'association « AsEnDance ». Une fois en place, la SPL titulaire, par délégation de Service Public, de l'exploitation du TIGRE, reprendra à son compte les termes de ce contrat négocié avec l'association « AsEnDance ».

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

PRECISE, que la recette sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 j u i l l e t 2 0 1 3

FINANCES

7 - MARGNY LES COMPIEGNE – PÔLE EVENEMENTIEL LE TIGRE – LOCATION DU TIGRE PAR L'ASSOCIATION « IMAGINARIUM FESTIVAL »

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013

Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

7 - MARGNY LES COMPIEGNE – PÔLE EVENEMENTIEL LE TIGRE – LOCATION DU TIGRE PAR L'ASSOCIATION « IMAGINARIUM FESTIVAL »

L'Association « Imaginarium festival », présidée par Monsieur Nathan Courtier, est une association d'étudiants de l'UTC.

Elle a comme projet d'organiser les 24 et 25 juin 2014 un festival musical pop électro, en extérieur, avec un camping éphémère, comme cela se pratique de plus en plus pour les festivals d'été destinés aux jeunes.

Le festival est prévu avec la scène en ouverture sur l'extérieur (ce sera la première fois), le public étant installé sur le tarmac. Une scène secondaire et un village de sponsors seraient localisés sur la plateforme prévue pour les chapiteaux.

Le « camping éphémère » sera localisé sur la réserve foncière du site, le sol étant en herbe.

L'association a pour objectif 3 000 à 5 000 festivaliers, majoritairement des étudiants de l'UTC, de l'Institut Lasalle et de l'université Picardie Jules Verne.

Cette formule « festival et camping inclus » permettrait de limiter, notamment, le risque d'accidents de la circulation.

Après repérage du site et présentation du projet par les étudiants, notamment à la commune de Margny-Les-Compiègne, nous proposons de louer le site selon un tarif forfaitaire de 12 500€ HT, correspondant à une immobilisation du site pour 5 jours.

Compte tenu de la spécificité de l'événement, un accompagnement professionnel s'impose. En conséquence, nous proposons de leur facturer en supplément, des prestations de régie selon les tarifs ci-dessous.

DESIGNATION	Quantité	Tarif Unitaire HT en Euros	TARIF TOTAL HT en Euros
Régisseur Général 2 jours de montage, 2 jours d'exploitation, 1 jour de démontage	5	550,00	2 750,00
Assistant Régie	5	300,00	1 500,00
Régisseur Camping 1 jour de montage, 1 jour d'exploitation, 1 jour de démontage	3	450,00	1 350,00
TOTAL HT			5 600,00

Le montant total de cette prestation s'élèverait ainsi à 18 100 € HT.

Une fois mise en place, la SPL, titulaire par délégation de service public de l'exploitation du TIGRE, reprendra à son compte les termes du contrat négocié avec l'association.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur COLLET,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de louer à l'association « Imaginarium festival », le TIGRE selon les modalités définies dans les attendus de la présente délibération.

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à la location du Tigre pour cette manifestation.

PRECISE, que la recette sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 j u i l l e t 2 0 1 3

FINANCES

8 - MARGNY LES COMPIEGNE – PÔLE EVENEMENTIEL LE TIGRE - DEMANDE DE SUBVENTION

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FINANCES

8 - MARGNY LES COMPIEGNE – PÔLE EVENEMENTIEL LE TIGRE - DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment LE TIGRE et plus particulièrement pour ce qui concerne, d'une part les travaux de remplacement de la toiture, de renforcement de la passerelle technique d'avant scène permettant les accroches et la circulation sécurisée des techniciens et, d'autre part l'acquisition d'équipements lourds (tribunes, matériel scénique, accueil du public, manutention, équipement de sonorisation, équipement d'éclairage, système de levage) de la salle permettant son utilisation en différentes configurations :

- Concerts,
- conventions,
- Salons,
- Salles d'examen,
- Foire exposition,

L'ARC souhaite solliciter le Conseil Régional de PICARDIE pour obtenir son soutien financier dans le cadre du Plan de Relance 2013.

Un plan de financement détaillé sera ultérieurement transmis à la Région, mais l'assiette subventionnable définie, pour un coût prévisionnel total de travaux et d'investissement en équipement lourd de 1 250 000 euros, sera répartie de la façon suivante :

- | | |
|---|----------------------|
| - Remplacement de toiture : | 400 000 euros H.T., |
| - Renforcement de la passerelle technique : | 100 000 euros H. T., |
| - Equipement de la salle : | 750 000 euros H.T. |

L'ARC sollicite une subvention à hauteur de 30% de l'assiette subventionnable soit un montant de 375 000 euros.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur RESSONS,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de solliciter, au titre du plan de relance, le concours financier du Conseil Régional et de toute autre structure pour une dépense subventionnable de 1 250 000 euros, selon les éléments précisés dans les attendus de la présente délibération,

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 j u i l l e t 2 0 1 3

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

9 - LA CROIX ST OUEN – PARC TERTIAIRE ET SCIENTIFIQUE – PROJET D'EXTENSION DU PARKING DE LA SOCIETE MAIF

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

9 - LA CROIX ST OUEN – PARC TERTIAIRE ET SCIENTIFIQUE – PROJET D'EXTENSION DU PARKING DE LA SOCIETE MAIF

Installée depuis 1995 avec une quarantaine de collaborateurs à l'entrée du Parc Tertiaire et Scientifique, la société MAIF compte actuellement 80 salariés.

Dans le cadre d'une restructuration des services du groupe, une dizaine de nouveaux salariés devrait renforcer l'équipe existante sur le site de LA CROIX ST OUEN avec une réorganisation des espaces de bureaux qui a déjà commencé.

L'entreprise n'a pas besoin d'étendre son bâtiment pour accueillir les nouveaux salariés. En revanche, l'arrivée de ces nouvelles personnes pose un problème de stationnement. En effet, la MAIF dispose à ce jour de 80 places de parking et le parking ne peut pas être étendu sur l'emprise foncière actuelle.

Aussi, l'ARC envisage de céder une parcelle d'environ 364 m² sous réserve d'ajustement de la surface. Cette surface sera à détacher de la parcelle ZA 230p.

Le prix du terrain est calculé sur la base de 43 € HT le m² (prix habituellement pratiqué sur ce parc d'activités).

La cession est donc proposée à un prix de vente total de 15 652 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface.

Le projet s'inscrit dans une démarche de développement de l'entreprise qui devrait permettre l'arrivée de 10 emplois CDI sur 5 ans (estimation). L'entreprise MAIF sollicite l'ARC pour l'obtention d'une aide à l'investissement. Pour rappel, l'ARC intervient en général à hauteur de 1 500 € par emploi créé, soit 15 000 € dans le cadre de ce projet.

La mise en place de cette aide suppose la signature d'une convention qui fixera les engagements de l'entreprise MAIF sur les créations d'emplois.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport de Monsieur VALLEE,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de la Formation et de l'Enseignement Supérieur du 5 juin 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2013,

Vu l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE la cession d'une parcelle d'environ 364 m² sur le Parc Tertiaire et Scientifique à la société MAIF ou toute autre structure s'y substituant, au prix de 43 € HT/m², soit un montant total de 15 652 € HT, sous réserve d'ajustement de surface,

DECIDE l'octroi d'une aide à l'investissement d'un montant de 1 500 € par emploi, sur la base d'un plan prévisionnel de développement à ajuster et prévoyant la création de 10 emplois d'ici 5 ans,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte authentique de cession et toutes autres pièces afférentes à ce dossier,

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 j u i l l e t 2 0 1 3

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

10 - LE MEUX / ARMANCOURT – ZONE INDUSTRIELLE– PROJET D'IMPLANTATION DE LA SOCIETE FAYMONVILLE

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

10 - LE MEUX / ARMANCOURT – ZONE INDUSTRIELLE– PROJET D'IMPLANTATION DE LA SOCIETE FAYMONVILLE

FAYMONVILLE est une société Belge internationale spécialisée dans la construction, la commercialisation et la maintenance de matériels tractés et semi-remorques. Ces véhicules, pouvant transporter des charges utiles très importantes, permettent à cette entreprise de répondre à tous les besoins en matière de transport hors normes.

FAYMONVILLE emploie environ 550 personnes, réparties à travers toute l'Europe (production à Bullange (Belgique) et au Luxembourg, agences commerciales en Espagne, Scandinavie, Irlande, Russie...).

Afin de développer le marché Français et d'accompagner ses clients présents sur le territoire national (exemple d'ENERCON et de SAINT GOBAIN sur le Compiégnois), la société FAYMONVILLE envisage d'installer une antenne dédiée à la maintenance de semi-remorques. 10 emplois seront créés sur ce site, au sein d'un bâtiment de 720 m².

L'ARC envisage de céder une parcelle d'environ 5 630 m² sous réserve d'ajustement de la surface. Cette parcelle est située dans la zone industrielle lieudit « La Grande Prée ». Elle se compose d'une surface de 5 020 m², à détacher de la parcelle ZD n°857p et d'une surface de 610 m², à détacher de la parcelle ZD n°750p. Cette dernière servira de voie d'accès.

Le prix du terrain est calculé sur la base de 45 € HT le m² pour la parcelle de 5020 m², et 22,50 € HT le m² pour la voie d'accès de 610 m².

La cession est donc proposée à un prix de vente total de 239 625 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Madame LE CHAPPELLIER

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de la Formation et de l'Enseignement Supérieur du 5 juin 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme du 13 juin 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 juin 2012,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

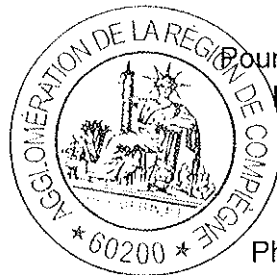
Et après en avoir délibéré,

DECIDE, la cession d'une parcelle d'environ 5 630 m² sur la Zone Industrielle de LE MEUX – ARMANCOURT à la société FAYMONVILLE ou toute autre structure s'y substituant, au prix de 45 € HT le m² pour la parcelle de 5020 m², et de 22,50 € HT le m² pour la voie d'accès de 610 m² soit un montant total de 239 625 € HT sous réserve d'ajustement de surface,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,

PRECISE que la recette sera inscrite au budget aménagement, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 juillet 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

11 - VENETTE – PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE – IMPLANTATION DE LA HALLE TECHNOLOGIQUE DE PIVERT

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

11 - VENETTE – PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE – IMPLANTATION DE LA HALLE TECHNOLOGIQUE DE PIVERT

Votre assemblée, lors de sa séance du 4 avril, a été amenée à délibérer au sujet de cette cession.

Le financement de cette opération étant susceptible de faire intervenir un crédit bailleur, il convient de préciser que la cession par l'ARC prendra la forme d'un apport en nature, terminologie à substituer à celle de cession à l'euro symbolique.

Le Conseil d'agglomération du 15 novembre 2012 a délibéré sur l'apport d'un soutien financier d'un montant de 4M € au projet immobilier de la SAS PIVERT, montant se décomposant de la manière suivante :

- 2 M€ d'euros correspondant au foncier et aux VRD, réalisés par l'ARC, liés à l'aménagement du Parc Technologique des Rives de l'Oise, afin de permettre l'implantation de ce projet, et intégrant également les espaces de stationnement
- et 2 M€ d'euros apportés en subvention à l'immobilier pour la SAS PIVERT,

cette ventilation au sein des 4M€ restant susceptible d'ajustement au regard de la réalité des coûts foncier et VRD.

Par délibération du 04 avril 2013, le Conseil d'Agglomération a délibéré sur le principe de cession d'un terrain de 10 800 m² de terrain, sous réserve d'ajustement de surface, à constituer à partir des parcelles cadastrées section AK n° 133 et 169 sur la commune de Venette et AD 16 sur la commune de Jaux.

La valeur vénale du terrain est calculée sur la base de 24,50 € HT le m², soit un montant total de 264 600 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface. Ce prix a été validé par les services fiscaux en date du 04 février 2013.

Dans le cadre de l'intérêt général du projet, la cession du terrain fera donc l'objet d'un apport en nature. La mise en place de cette aide suppose la signature d'une convention entre la SAS PIVERT et l'ARC.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Madame FRESCH,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de la Formation et de l'Enseignement Supérieur du 30 janvier 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration et des Finances du 20 mars 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, la cession, par apport en nature compte tenu de l'intérêt général du projet, d'un terrain de 10 800 m² sur le parc technologique des rives de l'Oise à la SAS PIVERT, ou toute autre structure s'y substituant, y compris par un pool bancaire ou crédit bailleur,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention qui fixera les engagements de la SAS PIVERT.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président, .

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 juillet 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

12 - PLAN PLURIANNUEL DE REDYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (FISAC) – MISE EN ŒUVRE DU FONDS « FAÇADES – VITRINES – ACCESSIBILITE »

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

12 - PLAN PLURIANNUEL DE REDYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (FISAC) – MISE EN ŒUVRE DU FONDS « FAÇADES – VITRINES – ACCESSIBILITE »

Par délibération du 5 juillet 2012, le Conseil d'Agglomération a approuvé la mise en œuvre d'une première tranche d'opération du plan pluriannuel d'actions de soutien aux commerces de centres villes et centres bourgs de l'ARC, et en particulier la mise en œuvre d'un fonds s'appliquant aux travaux de rénovation de façades et vitrines, ainsi qu'aux travaux de mise en accessibilité des magasins.

Il repose sur un co-financement du FISAC pour 64.000 €, de l'ARC pour 32.000€, et des communes pour 32.000 €. Un règlement intérieur, précisant les critères d'attribution, a été approuvé par le conseil d'agglomération du 15 novembre 2012.

Au vue des premiers dossiers de demande déposés, il paraît nécessaire de revoir le montant minimum d'investissements, initialement fixé à 2500 €, pour rendre la demande éligible.

En effet, dans un contexte économique qui n'engage pas les commerçants à investir, il est important de soutenir ceux qui font des efforts, même modestes, pour rendre leur établissement plus accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il est donc proposé d'apporter une modification à l'article 2 du règlement intérieur en abaissant à 1500 € hors taxe le montant minimum d'investissements requis pour rendre la demande de subvention éligible.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport de Monsieur TRINCHEZ
Et après en avoir délibéré,

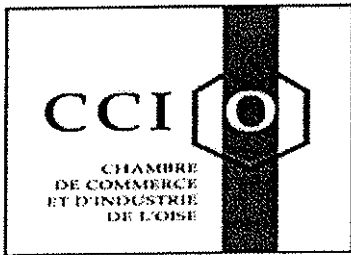
APPROUVE la modification du règlement intérieur d'attribution des aides au titre du fonds de soutien aux travaux de modernisation des commerces mis en place dans le cadre du FISAC.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



F.I.S.A.C

FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

Règlement d'attribution des aides aux entreprises

PREAMBULE

L'opération s'inscrit dans une démarche globale de développement, de redynamisation économique, d'amélioration du cadre de vie, pour l'ensemble des centres-villes, quartiers et centres-bourgs de l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC).

Pour cela l'Agglomération de la Région de Compiègne a sollicité l'Etat au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

La démarche collective associe l'ARC, la Fédération des Associations Commerciales du Compiégnois (FACC), la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Oise (CCITO) et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise (CMAO).

Article 1 : NATURE DE L'AIDE

Cette aide vise à inciter les exploitants, personnes physiques ou morales, de locaux commerciaux, artisanaux ou de services à réhabiliter et moderniser leurs locaux.

Cette aide directe aux entreprises sous forme de subvention est destinée à financer :

- la rénovation des vitrines et façades commerciales
- les équipements destinés à la sécurité des entreprises
- les travaux permettant l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite

Ces opérations doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- le projet doit s'appuyer sur des besoins identifiés
- le projet commercial ou artisanal doit être économiquement viable et concerner des marchés réels conformément à l'application de l'article 6
- le projet doit contribuer à l'amélioration du cadre urbain, et respecter les règles de l'urbanisme et de l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite

Article 2 : NATURE ET MONTANT DES TRAVAUX ELIGIBLES

⇒ **Rénovation de vitrines, de façades commerciales et d'accessibilité**

- Structure et composition de la devanture
- Mise en scène de la vitrine par l'éclairage
- Les enseignes
- Certains aménagements intérieurs liés à la réfection de la vitrine, visibles de l'extérieur
- Etudes et conseils directement liés à l'aménagement des locaux (frais d'architectes, étude de rénovation de la vitrine...) si réalisation des travaux (plafonnés à 15% du montant)
- Toute amélioration extérieure susceptible de contribuer à l'amélioration esthétique de l'environnement
- Aménagements pour faciliter l'accessibilité aux personnes en situation de handicap

⇒ **Equipements destinés à assurer la sécurisation des entreprises**

A titre d'exemple :

- Volets
- Rideaux métalliques ajourés ou grilles
- Alarmes, vidéo surveillance (hors abonnement)
- Vitrage antieffraction

Seuls les investissements dont le montant est supérieur à 1500 Euros hors taxes pourront faire l'objet d'une demande de subvention au titre du FISAC (les investissements en crédit bail sont exclus).

Article 3 : ENTREPRISES BENEFICIAIRES

Sont concernées par cette aide, les entreprises répondant aux trois critères suivants :

- Les artisans et les commerçants installés sur le territoire de l'Agglomération de la Région de Compiègne, inscrits au Registre du Commerce et/ou Répertoire des Métiers.
- Les entreprises ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'Euros H.T sur le dernier compte de résultats
- Les entreprises commerciales, artisanales et de services à jour de leurs obligations fiscales et sociales.

Article 4 : NE PEUVENT PAS BENEFICIER DU F.I.S.A.C

Sont exclues du champ d'intervention de ces opérations :

- Les pharmacies et les professions libérales
- Les agences bancaires, immobilières, d'assurance, d'intérim et de voyages
- Les activités liées au tourisme (par exemple les campings, restaurants gastronomiques, hôtels-restaurants).
- Les magasins succursalistes et les filiales
- Les artisans ou commerçants situés dans une galerie marchande d'un hypermarché d'une surface de vente supérieure à 2500 m2.

L'entreprise ayant déjà bénéficié d'une subvention FISAC ne peut pas représenter une nouvelle demande d'aide ayant le même objet avant l'expiration d'un délai de 5 ans dont le point de départ est la date à laquelle est intervenue le dernier versement de cette aide.

Cette demande sera considérée comme irrecevable si elle n'a pas été précédée d'un rapport d'évaluation et de bilans permettant, d'une part, de mesurer les effets directs et indirects de l'opération précédemment subventionnée et, d'autre part, d'apprécier si elle a apporté les résultats attendus.

Article 5 : MONTANT DE L'AIDE

Le montant des investissements subventionnables est plafonné à 30 000 Euros H.T. par entreprise.

Le taux d'intervention de 30% est réparti entre l'Etat (FISAC) pour 15%, l'Agglomération de la Région de Compiègne pour 7,5% et les communes pour 7,5%.

Le cumul des aides accordées par le FISAC et d'autres aides sur fonds publics est limité en matière d'aides directes aux entreprises à 80 % des dépenses subventionnables.

Article 6 : INSTRUCTION DU DOSSIER

⇒ Rencontre avec l'animateur FISAC sur le site afin de définir les conditions d'éligibilité du projet et la procédure de demande de subvention.

Le dossier de demande de subvention sera constitué par les Chambres consulaires avec l'animateur et devra comporter :

- La demande complétée et signée
- Un extrait du RCS ou RM (de moins de 6 mois)
- Le diagnostic économique et un prévisionnel réalisés par la chambre consulaire dont dépend le demandeur
- Le diagnostic accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite réalisé par la Chambre Consulaire dont dépend le demandeur (obligatoire)
- Les trois derniers bilans et comptes de résultats
- Demande de prêt si besoin (montant, taux, durée, mensualité de remboursement)
- Les devis des entreprises
- La liste des aides publiques perçues par l'entreprise au cours des 3 dernières années (attestation sur l'honneur)
- Bordereau de situation fiscale (TVA) et sociale (RSI et URSSAF)
- Un RIB
- Une attestation de propriété ou l'autorisation du propriétaire pour réaliser les travaux
- Photos de la devanture et descriptif du projet
- Demande relevant du droit des sols (déclaration préalable, déclaration d'autorisation de travaux, permis de construire)
- Engagement sur l'honneur d'apposer le panneau de promotion de l'opération F.I.S.A.C

⇒ Visite des chambres consulaires qui établiront pour chacun de leurs ressortissants respectifs une expertise sous la forme d'un diagnostic économique et commercial en vue de mesurer l'éligibilité du projet et un diagnostic accessibilité avec les points positifs et les points d'amélioration à apporter au sein de l'Établissement Recevant du Public. Ces informations permettront de mesurer à la fois la viabilité de l'entreprise mais surtout sa capacité à supporter les investissements envisagés. Les chambres consulaires procéderont ensuite à la constitution du dossier de présentation.

⇒ Réunion de la commission chargée de l'examen des demandes de subvention.

La commission sera composée du :

- Directeur Régional de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi de Picardie ou son représentant
- Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne ou son représentant
- Directeur Départemental des Finances publiques de l'Oise ou son représentant
- Maire de la commune concernée par la demande de subvention ou son représentant
- Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise ou son représentant
- Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise ou son représentant
- Président de la Fédération des Associations Commerciales du Compiégnois ou son représentant

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne peut proposer, en tant que de besoin, la présence à la commission d'experts ou de conseillers techniques, avec l'accord des membres sus-désignés.

La commission se réunira autant que de besoin, en fonction de l'état d'avancement de l'opération. En cas d'absence à la commission un membre ou son représentant pourra donner au préalable son avis par écrit.

Il n'y a pas de condition de quorum.

Article 7 : NOTIFICATION

Les décisions seront prises par l'Agglomération de la Région de Compiègne aux demandeurs après avis de la commission et décision de la commune concernée et adressées en copie aux différents partenaires de l'opération.

Article 8 : REALISATION DES TRAVAUX

Lorsque le dossier complet est reçu par les services de l'ARC un accusé de réception est adressé au porteur de projet. Cet accusé ne préjuge pas de la décision de la commission néanmoins il laisse la capacité au demandeur d'engager les travaux à ses risques et périls.

Article 9 : PAIEMENT DE LA SUBVENTION

Le paiement de la subvention est subordonné à :

- La production des factures certifiées acquittées, les autorisations d'urbanisme et de travaux.
- Une visite des chambres consulaires pour mesurer la conformité des travaux et leur impact.

La subvention pourra faire l'objet de versements d'acomptes sur présentation des factures certifiées acquittées au prorata de la dépense subventionnable et dans la limite de 60 % de la subvention accordée.

Le règlement de la subvention sera effectué par l'Agglomération de la Région de Compiègne

Les aides qui dans **un délai d'un an** à compter de leur date de notification au bénéficiaire n'ont pas été utilisées, totalement ou partiellement, conformément à l'objet pour lequel elles ont été attribuées seront caduques.

Le Président de l'ARC

Philippe MARINI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 juillet 2013

FONCIER – AMÉNAGEMENT

**13 - JAUX-VENETTE – REQUALIFICATION DE LA ZONE COMMERCIALE JAUX-
VENETTE – AVANCEMENT DES NEGOCIATIONS AVEC CARREFOUR ET
ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE DESIGNATION D'UNE MAÎTRISE D'ŒUVRE
COMPLETE POUR LA TRANSFORMATION DU GIRATOIRE ENTRE LA RN31 ET
L'AVENUE DE L'EUROPE**

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FONCIER – AMÉNAGEMENT

13 - JAUX-VENETTE – REQUALIFICATION DE LA ZONE COMMERCIALE JAUX- VENETTE – AVANCEMENT DES NEGOCIATIONS AVEC CARREFOUR ET ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE DESIGNATION D'UNE MAÎTRISE D'ŒUVRE COMPLETE POUR LA TRANSFORMATION DU GIRATOIRE ENTRE LA RN31 ET L'AVENUE DE L'EUROPE

Par délibération n°11 du 21 décembre 2006, le conseil d'agglomération avait lancé une consultation en vue de désigner un maître d'œuvre pour la requalification de la zone commerciale de Jaux Venette.

Par délibération n°14 du 06 juin 2007, le conseil d'agglomération avait retenu la proposition d'intervention du groupement ACI-ISIS devenu depuis EGIS Mobilité.

Une vaste étude d'avant-projet a été effectuée jusque fin 2010 sur l'ensemble de la zone commerciale qui a permis d'identifier les points de dysfonctionnement tant en matière de circulation que sur le plan de la qualité des espaces publics. Cette étude d'avant-projet a aussi proposé des solutions et des aménagements pour requalifier l'ensemble de la zone commerciale.

Afin de mettre en œuvre ces propositions d'aménagement, il avait été convenu que le financement des travaux devait être assuré à part équivalente entre l'ARC et les enseignes commerciales et propriétaires.

Les négociations menées depuis n'avaient malheureusement pas permis d'aboutir.

Aujourd'hui les discussions se sont poursuivies avec la société Carrefour, principale enseigne de la zone commerciale, pour une participation à la mise en œuvre d'une partie des aménagements envisagés à l'époque portant sur la transformation du giratoire entre le RN31 et l'avenue de l'Europe.

En effet, à travers l'étude d'avant-projet ainsi qu'à partir de nombreuses études de circulation réalisées depuis, il a été démontré que la requalification de ce giratoire permettrait d'améliorer sensiblement la qualité de la circulation sur l'ensemble de la zone commerciale.

L'accord suivant pourrait être validé :

- Réalisation du rond point entre l'avenue de l'Europe et l'ex RN31 pour l'été 2014, cet investissement est estimé à ce stade à 800 000 € HT. Carrefour cofinancerait à 50 % cet investissement et rechercherait en parallèle des participations financières d'autres enseignes pour venir réduire cette première contribution
- Etude en parallèle de la création d'un giratoire, au débouché du parking Carrefour sur l'Avenue de l'Europe, au droit de la station service. En effet, Carrefour est particulièrement intéressé par cet aménagement.
- Poursuite des discussions avec les autres enseignes et propriétaires pour mener plus globalement en phases ultérieures la requalification de l'Avenue de l'Europe et du secteur de la ZAC des Cailloux, toujours dans une logique de cofinancement à parité entre l'ARC et les enseignes et les propriétaires.

- Dans ce cadre, l'effort financier de Carrefour, sur la première phase, serait déduit de la participation globale demandée à Carrefour pour l'ensemble du site, évalué à ce stade à 1 million d'euros.

Dans cette perspective, il est proposé :

- de finaliser la convention financière correspondante avec CARREFOUR et toutes autres structures s'y substituant,
- de désigner un maître d'œuvre pour l'élaboration du projet technique et le suivi des travaux concernant la première phase d'aménagement.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur NAVARRO,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 13 juin 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission Equipement en date du 11 juin 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2013,

Et après en avoir délibéré,

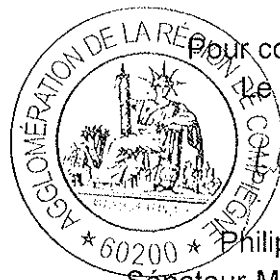
DECIDE, de mandater Le Président ou son représentant pour finaliser la convention financière reprenant les points définis dans les attendus de la présente délibération et signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à lancer la mise en concurrence pour désigner un maître d'œuvre pour la réalisation de cette opération au titre d'une mission complète pour un montant estimé à 70 000 euros, et à signer le marché correspondant et tous les documents afférents à ce dossier.

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Opération 972.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 j u i l l e t 2 0 1 3

FONCIER – AMÉNAGEMENT

14 - SAINT SAUVEUR – CENTRE-BOURG – VENTE DU LOT N°2 A LA SARL CHRYS TAL

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FONCIER – AMÉNAGEMENT

14 - SAINT SAUVEUR – CENTRE-BOURG – VENTE DU LOT N°2 A LA SARL CHRYSTAL

Par délibération en date du 23 septembre 2010, le Conseil d'Agglomération avait décidé de céder un terrain de 1089 m² à CAP logement au prix de 85 € HT / m² de terrain afin de réaliser 5 maisons en accession maitrisée.

CAP logement (groupe Proclia) ne pouvant réaliser l'opération, la société COBAT à travers la SARL Chrystal se propose de reprendre l'opération à son compte pour réaliser rapidement l'opération, en accord avec la commune de Saint Sauveur et le groupe Proclia.

Il est donc proposé de vendre le lot 2 de l'opération centre bourg de Saint Sauveur cadastrée section AC 182p (AC 302) pour une superficie de 1089 m² au prix de 85 € HT / m² de terrain, soit 92 565 € HT à la SARL Chrystal.

CAP logement transférera son permis de construire à la SARL Chrystal. Celle-ci débutera les travaux avant la fin de l'année 2013.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur GRANIER,
Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 13 juin 2013,
Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2013,
Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE la cession du lot n° 2 de l'opération de requalification du Centre Bourg de Saint Sauveur, d'une superficie de 1089 m², sous réserve d'ajustement de surface, à la SARL Chrystal, ou toute autre structure s'y substituant, au prix de 85 €HT /m² de terrain en vue de la réalisation d'un programme de 5 maison en accession maitrisée ;

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer l'acte authentique de cession et toutes les pièces relatives à ce dossier.

PRECISE, que la recette sera inscrite au Budget Aménagement, Chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 juillet 2013

FONCIER – AMÉNAGEMENT

15 - CLAIROIX – ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A LA SARL LOCAPPART/SCI SECA

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FONCIER – AMÉNAGEMENT

15 - CLAIROIX – ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A LA SARL LOCAPPART/SCI SECA

La SARL LOCAPPART, représentée par Monsieur Jean-Marc DHILLY est propriétaire d'un ensemble de parcelles sises à CLAIROIX, en façade de la route départementale 932 et situées en entrée de ville. Ces terrains sont actuellement en friche. M. DHILLY souhaite céder une partie de ceux-ci.

Un premier projet de cession avait été envisagé par M. DHILLY il y a quelques années. L'ARC avait alors exercé son droit de préemption, conduisant M. DHILLY à retirer sa vente.

Depuis, en concertation avec la commune de CLAIROIX, l'ARC et M. DHILLY, représentant la SARL LOCAPPART, se sont rapprochés aux fins de convenir d'un accord de cession.

Un accord, par protocole, a pu être conclu sur les principes suivants :

- Cession à l'ARC des parcelles cadastrées section AK N° 31, 32, 33, 34 pour une superficie totale de 23 287 m² au prix de 16,59 € HT, soit un total de 386 331, 33 euros HT. Cette cession sera précédée d'une cession entre la SARL LOCAPPART et la SCI SECA pour des questions patrimoniales.
- M. DHILLY prendra en charge la clôture séparative qui sera posée sur la partie de terrain lui restant à appartenir. Sur ce même terrain, M. DHILLY souhaite réaliser un bâtiment à usage de stockage de matériel et d'outillage de produits pour les entreprises du bâtiment.

L'ARC prend le terrain en l'état à un prix supérieur à l'estimation domaniale dans la mesure où cette parcelle présente un linéaire important sur la RD 932, lui conférant une attractivité commerciale spécifique.

Symétriquement, des discussions ont été engagées avec l'ancien candidat acquéreur sur la valorisation possible de ces terrains. Un accord a été trouvé. Il est finalisé par un protocole d'accord de reprise de ce foncier avec une clause de destination correspondant à l'implantation d'activités de commerces de pièces, d'entretien et de réparation automobiles ou mécaniques, ou assimilées.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 13 juin 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, l'acquisition des parcelles sise à CLAIROIX, lieudit « Les Planchettes », cadastrées section AK n° 31, 32, 33, 34 pour une superficie totale de 23 287 m² au prix de 16,59 € HT, soit un total de 386 331, 33 euros HT, sous réserve d'ajustement de surface,

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer les protocoles, puis les actes authentiques et toutes les pièces relatives à ce dossier.

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Aménagement, Chapitre 011, Article 6015.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 j u i l l e t 2 0 1 3

FONCIER – AMÉNAGEMENT

**16 - CHOISY AU BAC – OPERATION « LES MARRONNIERS » AUX BUISSONNETS :
APPROBATION DU DOSSIER TECHNIQUE ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION
D'ENTREPRISES**

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FONCIER – AMENAGEMENT

16 - CHOISY AU BAC – OPERATION « LES MARRONNIERS » AUX BUISSONNETS : APPROBATION DU DOSSIER TECHNIQUE ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

L'ARC est propriétaire de parcelles constructibles, d'une superficie cumulée d'environ 1 hectare, à l'angle de la rue des Vineux et du chemin du Carandeu à CHOISY AU BAC.

Ce terrain, classé en zone à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme de la commune (1AUhi), est destiné à recevoir de l'habitat. C'est pourquoi, en accord avec la commune de Choisy au Bac, un projet de lotissement résidentiel a été élaboré permettant de créer 15 lots à bâtir et 15 logements locatifs aidés. Ces derniers ont été réalisés par Picardie Habitat et inaugurés début 2013.

La partie correspondant aux 15 logements locatifs sociaux, inaugurée en avril 2013, présente le bilan financier suivant :

- 165 000 euros H.T de dépenses,
- 30 000 euros H.T. de recettes de charge foncière,
- 52 500 euros de subvention de l'ARC au titre de la politique de soutien à la réalisation de logements locatifs sociaux,
- Le solde soit 82 500 euros correspond au déficit porté par l'ARC pour la mise en œuvre de ce projet.

La réalisation de l'esquisse, de l'avant-projet et du permis d'aménager de la partie en lots libres a été confiée à un groupement constitué du cabinet GP ARCHITECTURE et SODEREF.

La partie correspondant aux lots libres présente un bilan financier prévisionnel quasiment équilibré intégrant un montant de dépenses estimé à 1 066 000 euros et à un montant de recettes estimé à 1 055 000 euros H.T. Ces recettes correspondent à un prix prévisionnel de charge foncière de 145 euros H.T. par m² cessible, la superficie des lots s'étagant entre 400 et 600 m².

Il est à noter que ce site correspond à une zone bleue au titre du PPRI, le terrain se situant globalement un mètre en dessous de la côte de référence pour les futurs logements. Cela nécessite d'étudier les différentes options en termes de solutions à mettre en œuvre concernant ce sujet. Cela pourra se traduire soit par le remblaiement de la voirie à un niveau proche de la côte PPRI, soit par une voirie s'adaptant au terrain naturel.

Ceci va entraîner des sujétions sur les parcelles privatives (réalisation de rez-de-jardin ou construction sur vide sanitaire ou remblaiement des parcelles).

Ces hypothèses feront l'objet de discussions avec l'Architecte des Bâtiments de France, ce site se situant dans le périmètre de 500 m depuis l'établissement des bâtiments classés ou inscrits.

Cette opération permet de valoriser le foncier acquis par la création de logements et de contribuer à infléchir la baisse de population observée sur la commune ces dernières années.

Cette opération nécessite le dépôt d'un permis d'aménager puis la viabilisation (eau, gaz, électricité, assainissement) des terrains ainsi que la création d'une voie de desserte pour les futurs lots.

Ce projet représente, en matière de travaux, une dépense prévisionnelle de 480 000,00 € HT hors remblais du terrain.

Aussi, il est proposé d'approuver le dossier technique et d'autoriser le lancement d'une consultation d'entreprises :

Lot 1 : terrassement – voirie – assainissement <u>tranche conditionnelle</u>	<u>(tranche ferme +</u>
Lot 2 : tranchées communes – eau potable – fourreaux	<u>(tranche ferme)</u>
Lot 3 : basse tension – éclairage public – transfo et câbles HT	<u>(tranche ferme)</u>
Lot 4 : espaces verts	<u>(tranche ferme)</u>
Lot 5 : inspection des réseaux eaux usées, eaux pluviales	<u>(tranche ferme)</u>

Il est précisé que la tranche conditionnelle concerne les travaux de remblais des terrains et voiries pour remonter le terrain à la cote PPRI.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. **Boilet**,
Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 11 juin 2013,
Vu l'avis Favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 13 juin 2013,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 juin 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE ce projet de lotissement et le dossier technique relatif à l'opération « Les Marronniers », tel que présenté,

AUTORISE le dépôt d'un permis d'aménager et le lancement d'une consultation d'entreprises conformément au code des marchés publics,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces relatives au permis d'aménager et à la consultation des entreprises et toutes pièces afférentes à ce dossier

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Aménagement, Chapitre 011, Article 605.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 j u i l l e t 2 0 1 3

FONCIER – AMÉNAGEMENT

17 - COMPIEGNE – BATIMENT DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (DDT) – 17 ET 23 RUE FOURNIER SARLOVEZE – RENONCIATION AU DROIT DE PRIORITE

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013

Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

FONCIER – AMENAGEMENT

17 - COMPIEGNE – BATIMENT DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (DDT) – 17 ET 23 RUE FOURNIER SARLOVEZE – RENONCIATION AU DROIT DE PRIORITE

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) s'est rapprochée de l'ARC afin de connaître sa position quant à la possible acquisition du bâtiment précédemment occupé par la DDT, sis aux 17 et 23 rue Fournier Sarlovèze à COMPIEGNE, au moyen de l'exercice du droit de priorité dont l'ARC est titulaire en vertu de l'Article L.240-1 à 3 du Code de l'Urbanisme.

Ces biens se décomposent ainsi :

- Pour le 17 rue Fournier Sarlovèze, de deux parcelles :
 - une parcelle appartenant à l'Etat, cadastrée section BN n° 42 d'une superficie de 172 m²
 - une parcelle appartenant au département de l'Oise, cadastrée section BN n° 41, d'une superficie de 273 m²;Ces deux parcelles constituent une seule unité foncière et sont cédées en un seul bloc.
- Pour le 23 rue Fournier Sarlovèze, d'un immeuble de bureaux s'étendant sur les parcelles BN n° 33 et 35 pour une superficie totale de 2 705 m².

L'ARC n'étant pas intéressée par l'acquisition de ces immeubles, il convient de donner une réponse sous un délai de 2 mois à la DGFIP (soit au 22 juillet 2013).

Il faut ajouter que la commune de COMPIEGNE souhaite que le bâtiment de bureaux construit à l'intérieur de la cour du 23 rue Fournier Sarlovèze (parcelle BN 33 et 35) soit rasé afin que cette parcelle contigüe aux anciens remparts de COMPIEGNE retrouve sa vocation d'origine de jardin. Le PLU de COMPIEGNE affiche d'ailleurs en ce sens une trame jardin sur le secteur non bâti de ce terrain.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 13 juin 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux, .

Et après en avoir délibéré,

DECIDE la renonciation à l'exercice du droit de priorité instauré par l'Article L.240-1 à 3 du Code de l'Urbanisme, quant à l'acquisition des immeubles sis à COMPIEGNE, 17 et 23 rue Fournier Sarlovèze ;

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer l'acte relatif à la renonciation de ce droit de priorité ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 juillet 2013

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

**18 - COMMUNES DE L'ARC : CONTRAT AVEC L' ÉCO ORGANISME DES DÉCHETS
DIFFUS SPÉCIFIQUES DES MÉNAGES (ECO DDS) – AUTORISATION DE SIGNATURE
DE CONTRAT PAR LE SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE L'OISE (SMVO)**

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013

Date d'affichage : 27 juin 2013

**Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant :** 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

18 - COMMUNES DE L'ARC : CONTRAT AVEC L' ÉCO ORGANISME DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES DES MÉNAGES (ECO DDS) – AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT PAR LE SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE L'OISE (SMVO)

L'éco-organisme ECO DDS, agréé en avril 2013, a pour objectif d'organiser et de soutenir des filières de traitements des déchets diffus spécifiques des ménages.

Les collectivités territoriales ayant la compétence collecte et/ou traitement des déchets peuvent signer un contrat avec ECO DDS.

Le SMVO, en charge du traitement des déchets dangereux collectés sur son réseau de déchetteries, souhaite signer avec cet éco organisme afin de pouvoir bénéficier des soutiens financiers ECO DDS.

Le montant du soutien financier est estimé à hauteur de 100 000 € par an.

Ce soutien viendra diminuer les charges de traitement des déchets dangereux collectés en déchetteries.

Afin de pouvoir signer ce contrat, chaque structure adhérente au SMVO doit délibérer pour donner autorisation au SMVO de signer un contrat avec ECO DDS.

Il est demandé d'autoriser le SMVO à signer un contrat avec l'éco organisme ECO DDS afin de bénéficier des soutiens financiers.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur HELLAL,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 10 juin 2013,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2013,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet du SMVO d'adhérer à l'éco organisme ÉCO DDS afin de mettre une filière de traitement des déchets diffus spécifiques des ménages,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à l'ensemble de ce dossier

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 j u i l l e t 2 0 1 3

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

19 - COMMUNES DE L'ARC : AMÉLIORATION DES PRATIQUES DE FERTILISATION AZOTÉE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

19 - COMMUNES DE L'ARC : AMÉLIORATION DES PRATIQUES DE FERTILISATION AZOTÉE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Des arrêtés de plan d'actions sur les Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) de Baugy et de l'Hospice pour la protection de la ressource en eau ont été pris en mars 2012.

Ils fixent notamment comme objectif que 66% des agriculteurs soient engagés dans une démarche de maîtrise de la fertilisation pour éviter les fuites vers la nappe.

Les BAC de Baugy et de l'Hospice s'étendent sur 61 communes, principalement sur la vallée de l'Aronde. Cela représente en surface agricole utile 24 600 ha.

C'est dans ce cadre que le comité de pilotage des BAC a souhaité développer une animation sur la fertilisation azotée pour des agriculteurs volontaires, avec pour objectif d'intéresser 159 agriculteurs au minimum pour respecter ces arrêtés.

Ces 159 agriculteurs représentent 66% des agriculteurs sur les 240 que comptent les BAC de Baugy et de l'Hospice qui doivent s'engager dans une démarche de maîtrise de la fertilisation azotée comme prévu dans les arrêtés de mars 2012 précités.

C'est une démarche de conseil sur trois ans avec la signature d'un contrat entre l'agriculteur et l'ARC et le financement par l'ARC d'un reliquat azoté (analyse du reste d'azote dans le sol). L'agriculteur s'engagera sur une parcelle à mettre la juste dose d'azote nécessaire à la plante.

Une consultation en procédure adaptée n'ayant pu aboutir, il est proposé de reconduire cette consultation sous forme d'un appel d'offre ouvert comprenant deux lots :

- Lot 1 : Animation et conseils auprès des agriculteurs sur la fertilisation azotée.
- Lot 2 : Analyse de reliquats azotés.

Le montant total de ce marché (lot 1 + lot 2) est estimé à 250 000 €. Cette animation peut être subventionnée à 80% par l'Agence de l'eau Seine Normandie. Il resterait à la charge de l'ARC : 50 000€.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur BERTRAND,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 10 juin 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 juin 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE le lancement de la consultation en appel d'offres ouvert pour une animation sur la fertilisation azotée et une analyse de reliquat sur les BAC de Baugy et de l'Hospice,

DECIDE de solliciter des aides financières de l'Agence de l'Eau,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 juillet 2013

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

20 - ZAC DU BOIS DE PLAISANCE A VENETTE : IMPLANTATION DES SOCIÉTÉS INERGY, BOSTIK SUR LE BOIS DE PLAISANCE ET DE PIVERT SUR LE PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE - RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE HAUTE TENSION - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'ALIMENTATION ELECTRIQUE AVEC ERDF

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

20 - ZAC DU BOIS DE PLAISANCE A VENETTE : IMPLANTATION DES SOCIETES INERGY, BOSTIK SUR LE BOIS DE PLAISANCE ET DE PIVERT SUR LE PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE - RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE HAUTE TENSION - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'ALIMENTATION ELECTRIQUE AVEC ERDF

Les implantations des sociétés INERGY et BOSTIK sur le parc d'activités du Bois de Plaisance à Venette ainsi que le projet PIVERT sur le parc technologique des rives de l'Oise nécessitent un renforcement des réseaux électriques haute tension en raison des besoins importants de ces sociétés.

En effet, les demandes en puissance électrique, d'INERGY de 4000 kVA, BOSTIK de 1500 kVA et PIVERT de 2500 kVA ne peuvent être satisfaites par le réseau Haute Tension A (HTA) en place.

ERDF a donc étudié le renforcement de ces réseaux qui nécessite l'amenée de câbles complémentaires à partir du poste source de Le Meux.

Le coût de ce renforcement s'élève à 1.196.825,91 € HT et conformément à la réglementation, une participation à hauteur de 60% reste à la charge de la collectivité, soit un coût supplémentaire pour l'ARC de 718.095,55 € HT.

Une convention fixant les modalités techniques et financières vous est donc proposée par ERDF.

Il est précisé que le montant sera ajusté par avenant à la suite du résultat de l'Appel d'Offres.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur COVILLE,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 11 juin 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 17 juin 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents ou pièces afférentes à ce dossier.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Aménagement, Chapitre 011, Article 605.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 juillet 2013

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

21 - ZAC DU POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY - AMENAGEMENT D'UN CENTRE DE SURVEILLANCE INTERCOMMUNAL (CSI) : APPROBATION DU DOSSIER TECHNIQUE ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

21 - ZAC DU POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – AMENAGEMENT D'UN CENTRE DE SURVEILLANCE INTERCOMMUNAL (CSI) : APPROBATION DU DOSSIER TECHNIQUE ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

A la demande de plusieurs commissions, un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir sur les moyens de mutualiser et de développer la vidéo protection sur le territoire.

Ainsi les principes proposés sont les suivants :

- chaque commune qui le souhaite assure les investissements matériels sur son propre territoire en s'assurant de la compatibilité technique du matériel avec le centre de surveillance intercommunal (CSI).
- l'ARC met à disposition son équipe projet de la Direction des Systèmes d'Information et assure la création et l'exploitation d'un CSI.

Dans le cadre de ce projet, il a été demandé d'affecter une partie du bâtiment A, situé sur l'aérodrome de Margny-Lès-Compiègne, au CSI. Il est précisé que ce bâtiment A est actuellement occupé par l'aéroclub.

Le maître d'œuvre, 2AD architecture, a été retenu pour réhabiliter ce bâtiment. Il est donc proposé l'avant-projet détaillé suivant :

- réfection complète des façades avec isolation thermique par l'extérieur,
- aménagement du CSI à l'entresol,
- aménagement de bureaux au 1^{er} étage,
- réfection complète du chauffage, de l'électricité,
- Mise aux normes de l'accessibilité handicapés.

Le coût des travaux est estimé à 650 000 €HT.

L'allotissement est fixé comme suit :

- lot 1 : démolition / gros œuvre / VRD
- lot 2 : ascenseur
- lot 3 : couverture / bardage / brise soleil
- lot 4 : menuiseries extérieures aluminium / serrurerie
- lot 5 : menuiseries intérieures / cloisons / faux plafonds
- lot 6 : plomberie / chauffage / climatisation / VMC
- lot 7 : électricité
- lot 8 : peinture / revêtement de sol / faïence

La durée prévisionnelle des travaux est de 5 mois.

Aussi il est demandé d'approuver l'avant-projet détaillé ainsi que dossier technique et d'autoriser le lancement d'une consultation d'entreprises.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur VERRIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 11 juin 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 juin 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avant-projet ainsi que le dossier technique relatifs à l'aménagement d'un centre de vidéo surveillance intercommunal sur le bâtiment A, tel que présenté,

AUTORISE le lancement d'une consultation d'entreprises conformément au code des marchés publics.

AUTORISE Monsieur le Président ou en cas d'empêchement de celui-ci son représentant à être signataire des pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 juillet 2013

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

22 - ZAC DU POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY - POLE EVENEMENTIEL « LE TIGRE » AMENAGEMENT DES EXTERIEURS : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

22 - ZAC DU POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY : POLE EVENEMENTIEL « LE TIGRE » - AMENAGEMENT DES EXTERIEURS : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Dans le cadre de la création d'un Pôle Évènementiel dénommé « Le Tigre », vous avez attribué, par délibération en date du 15/11/2012, les marchés de travaux du bâtiment pour un montant de **2 599 978,97€HT**.

Afin de rendre cet équipement opérationnel, il est nécessaire de réaliser l'aménagement des extérieurs du Pôle Évènementiel « Le Tigre ».

Sur la base du plan d'aménagement des extérieurs prévu au permis de construire, il est proposé un dossier technique qui prend en compte les éléments suivants :

- raccordement au réseau public en eau, assainissement, gaz et électricité,
- création d'un poste de transformation équipé 1000 kVA et alimentation basse tension du bâtiment,
- aménagement du parvis d'entrée entre le parking et le bâtiment,
- aménagement des abords et circulation autour du bâtiment,
- éclairage de l'esplanade devant le bâtiment (TARMAC),
- reprise partiel du tarmac devant le bâtiment,
- création de la zone de stationnement des services de secours.

Il est donc proposé l'allotissement des travaux suivant :

Lot 1 : terrassement – voirie – assainissement

Lot 2 : eau potable, tranchées fourreaux

Lot 3 : basse tension – génie civil du poste de transformation et équipement

Lot 4 : éclairage public

Le coût prévisionnel des travaux est évalué sur une base de **1 250 000 € HT** à laquelle s'ajoutent des options qui pourront être retenues à hauteur de 30 000€HT telles que définies au cahier des charges.

Ce projet de délibération complète la délibération passée lors de la séance du Conseil d'Agglomération du 04 avril 2013.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur GUESNIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 11 juin 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 juin 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique relatif à l'aménagement des extérieurs du Pôle Evènementiel « Le Tigre », tel que présenté,

AUTORISE le lancement d'une consultation d'entreprises conformément au code des marchés publics.

AUTORISE Monsieur le Président ou en cas d'empêchement de celui-ci son représentant à être signataire des pièces afférentes à ce dossier

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, opération 975.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 juillet 2013

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

23 - ZAC DU POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY - POLE EVENEMENTIEL « LE TIGRE » - ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE FOURNISSEURS

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

23 - ZAC DU POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY : POLE EVENEMENTIEL « LE TIGRE » - ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE FOURNISSEURS

Dans le cadre de l'opération du Pôle événementiel « Le Tigre », il est nécessaire de doter ce nouvel équipement en matériel et mobilier pour son bon fonctionnement. Un équipement complémentaire plus spécifique, sera lui, loué, afin de répondre aux besoins de ses utilisateurs.

La salle Le Tigre sera amenée à recevoir aussi bien des concerts, des conventions d'entreprises, des examens ou concours ainsi que des salons ou des foires-expo.

La multi-activité du Tigre nécessite des équipements de base très polyvalents :

Avec 3 tribunes escamotables et mobiles de 208 places chacune et 1500 chaises pour atteindre une jauge de 2100 spectateurs.

La scène, qui doit être totalement démontable pour permettre l'utilisation de ses 330 m² en surface d'exposition. Les rideaux de jauge permettront de réduire la salle ou de la cloisonner en cas de convention avec restauration ou salon.

Une sonorisation avec enceintes de diffusion salle et scène, micros, caissons de basses, amplificateurs et câblages, le matériel d'éclairage scénique ainsi que les racks de rangements et de transport nécessaires.

Le câblage informatique pour les stands ainsi que le matériel informatique pour le personnel permanent.

Les équipements de manutention et de levage pour transporter le matériel du lieu de stockage (bâtiment 85) au site d'exploitation le Tigre, et pour installer toutes les accroches et pendrillonages. Les alimentations électriques des stands se faisant par canalisés, au moyen d'une nacelle.

Un dossier technique a été élaboré et alloti de la manière suivante :

- Lot 1 : scène et structure
- Lot 2 : Chaises et tribunes
- Lot 3 : son et Lumière
- Lot 4 : Informatique
- Lot 5 : Manutention et levage

Le coût estimé de ces équipements est évalué à 750 000€ HT.

Certains petits équipements ou matériels seront acquis en direct auprès de la centrale d'achat UGAP pour un montant d'environ 70 000€.

Il est proposé d'approuver ce dossier technique et d'autoriser le lancement d'une consultation de fournisseur conformément au CMP.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame MULLER,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 11 juin 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 juin 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique relatif à l'acquisition de matériel et de mobilier sur le Pôle Evènementiel « Le Tigre » tel que présenté,

AUTORISE le lancement d'une consultation de fournisseurs conformément au code des marchés publics,

AUTORISE Monsieur le Président ou en cas d'empêchement de celui-ci son représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 juillet 2013

URBANISME

24 - JAUX- ECOQUARTIER – ETUDES D'AVANT PROJET, PROJET ET MISSIONS COMPLEMENTAIRES – SOLLICITATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE L'AVENANT AU CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

URBANISME

24 - JAUX- ECOQUARTIER – ETUDES D'AVANT PROJET, PROJET ET MISSIONS COMPLEMENTAIRES – SOLLICITATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE L'AVENANT AU CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION

Par délibération n°15 du conseil d'agglomération du 21 février 2013, l'ARC a décidé d'approuver le lancement d'une consultation visant à établir l'étude d'avant projet et de projet de l'écoquartier de Jaux ainsi que les missions complémentaires qui l'accompagnent.

L'analyse des offres est en cours. Le démarrage des études interviendra en 2013. Dans le cadre de l'avenant au contrat régional d'agglomération, l'ARC sollicite une participation financière de la Région Picardie au titre de ces études. Ce marché est estimé à 160.000 € HT décomposé comme suit :

- Une tranche ferme forfaitaire d'élaboration de l'avant projet et d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de concertation préalable à la création de la ZAC estimée à 50.000 € HT
- Une tranche conditionnelle n°1, forfaitaire, consistant à assister les services de l'ARC pour la conception du projet hors plan d'aménagement de surfaces et donc une mission d'élaboration du projet d'aménagement de surfaces, estimée à 50.000 € HT
- Une tranche conditionnelle n°2, à bons de commandes, consistant en un suivi de chantier, estimée à 30.000 € HT
- Une tranche conditionnelle n°3, à bons de commandes, consistant en une mission de conseil architectural, estimée à 30.000 € HT

La participation financière au titre de l'avenant au Contrat Régional d'Agglomération pourrait atteindre environ 50.000 €.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur NAVARRO,

VU, la délibération n°15 du février 2013 approuvant le lancement d'une consultation visant à établir l'étude d'avant projet et de projet de l'écoquartier de Jaux ainsi que les missions complémentaires adjacentes

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'agglomération

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur NAVARRO,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter, dans le cadre de l'avenant au Contrat Régional d'Agglomération, le concours financier de la Région Picardie pour un marché d'études d'avant projet, projet et missions complémentaires de l'écoquartier de Jaux estimé à 160.000 € HT,

DECIDE de demander à la Région Picardie une autorisation de commencement anticipée de ces études sans attendre un accord définitif de cofinancement,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son Représentant, à engager toutes les démarches.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 juillet 2013

URBANISME

25 - JAUX – APPROBATION DU PLU DE JAUX REVISE

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

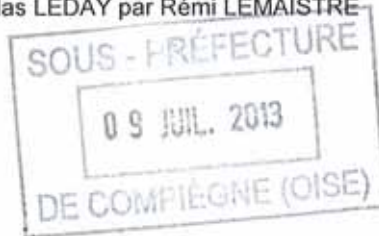
Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48



URBANISME

25 - JAUX – APPROBATION DU PLU DE JAUX REVISE

Le Conseil d'Agglomération de la Région de Compiègne, compétent en matière d'élaboration, de révision et de modification des documents d'urbanisme, a prescrit, par délibération n°26 en date du 18 décembre 2010, à la demande de la commune de Jaux, la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Le Conseil d'Agglomération de la Région de Compiègne a approuvé par délibération du 09 juillet 2010 la modification n°1 du PLU de la commune de Jaux et par délibération du 26 mai 2011 la modification n°2 du PLU de la commune de Jaux.

Le Conseil d'Agglomération de la Région de Compiègne a approuvé par délibération du 15 décembre 2012 la révision simplifiée n°1 du PLU de la commune de Jaux.

Après la phase de diagnostic territorial, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été débattu en Conseil d'Agglomération en date du 4 octobre 2012.

Par délibération en date du 15 décembre 2012, le Conseil d'Agglomération de la Région de Compiègne a tiré le bilan de la concertation préalable et arrêté le projet de PLU de la commune de Jaux.

Au vu des objectifs initiaux de la commune de JAUX qui étaient de permettre l'élaboration d'un plan directeur de développement urbain limitant l'expansion des hameaux et le mitage de son territoire, la réalisation d'une opération de restructuration du centre bourg, le désenclavement et l'extension de la zone d'activités et de loisirs du Camp du Roy ainsi que la mise en œuvre d'un éco-quartier, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sont :

- Un projet d'aménagement du territoire ambitieux
- Inscrire le développement de Jaux dans la dynamique de croissance du Compiégnois
- Conforter le rôle économique de Jaux
- Concevoir une approche environnementale du développement
- Apaiser les circulations pour donner une véritable place aux citoyens

Le plan local d'urbanisme, ci-annexé, comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement et des annexes. Il convient de rappeler que la partie réglementaire et les orientations d'aménagement et de programmation du PLU s'inscrivent dans le prolongement des axes du PADD. Ce projet de PLU est compatible avec le SCOT de l'ARC approuvé.

.../...

Les personnes publiques associées ont été consultées par courrier en date du 06 janvier 2013. Suite à cet envoi, les avis suivants nous sont parvenus dans les trois mois :

- Avis défavorable de la chambre d'agriculture
- Avis sans observations du CRPF
- Avis favorable de la Préfecture de l'Oise sous réserve de la prise en compte d'ajustements
- Observations du Conseil Général de l'Oise
- Avis défavorable de l'association du ROSO
- Avis défavorable de la commission départementale de consommation des espaces agricoles

Les avis défavorables reposent, pour l'essentiel, sur une consommation foncière jugée excessive. A ce titre, l'ARC et la commune de Jaux ont rencontré les services de la DDT le 25 mars 2013 afin de détailler et expliquer le projet de PLU de Jaux et démontrer sa compatibilité avec la SCOT de l'ARC. Cette rencontre a eu pour suite la transmission d'un avis favorable de la Préfecture de l'Oise sous réserve de la prise en compte d'ajustements.

L'enquête publique a eu lieu du 11 avril au 28 mai 2013. La population et les associations se sont mobilisées très largement pendant l'enquête publique, ce qui a permis de recueillir de nombreuses observations.

Le commissaire enquêteur a déposé un rapport d'enquête publique comprenant son avis et ses conclusions. Il a remis un avis favorable le 21 juin 2013 sous réserve de la prise en compte des ajustements, proposés par l'ARC, à l'issue de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées.

La commune de Jaux et l'ARC ont effectivement souhaité, dans un souci d'écoute et de prise en compte de certaines observations émises pendant l'enquête publique et pendant la phase de consultation des personnes publiques associées, intégrer des modifications mineures dans le projet de plan local d'urbanisme.

Ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale du PLU tel qu'il a été arrêté.

Il s'agit notamment de l'ajustement des surfaces foncières envisagées à être urbanisées et du phasage de leur mobilisation, des précisions et des justifications complémentaires concernant les surfaces agricoles prévues à l'urbanisation, des précisions sur le nombre de logements prévus et sur les hypothèses retenues pour calculer l'emprise foncière nécessaire aux projets ont été apportées.

Une note de synthèse est jointe à la présente délibération permettant d'éclairer d'avantage les conseillers communautaires sur le contenu, les observations et les ajustements du PLU proposés à l'issue de l'enquête publique.

.../...

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur BETEGNIE,

VU, le Code l'Urbanisme et notamment ses articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants,

VU, l'Ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 article 19 :

VU, le débat sur les orientations du PADD du PLU qui s'est tenu le 04 octobre 2012 en conseil d'agglomération,

VU, le débat sur les orientations du PADD du PLU qui s'est tenu le 23 octobre 2012 en conseil municipal de JAUX,

VU, la délibération du 15 décembre 2012 qui a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLU,,

VU, la délibération du Conseil Municipal de Jaux du 3 juillet 2013 prenant acte du dossier de PLU proposé à l'approbation,

VU, les avis émis par les personnes publiques associées consultées après la transmission du projet de PLU arrêté,

VU, l'arrêté en date du 27 mars 2013prescrivant l'enquête publique du 11 avril 2013au21 mai 2013 inclus, dûment publié,

VU, l'arrêté en date du 18 avril 2013, prolongeant l'enquête publique jusqu'au28 mai 2013 inclus, dûment publié,

VU, les observations reçues lors de l'enquête publique,

VU, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur qui a émis un avis favorable,

VU, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 13 juin 2013,

VU, la note de synthèse annexée à la présente délibération présentant le dossier de PLU ainsi que les modifications apportées au projet tel qu'arrêté le 15 décembre 2012,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme de JAUX telle qu'elle est annexée à la présente,

AUTORISE, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les pièces relatives à ce dossier,

DIT, que le dossier de la révision du Plan Local d'Urbanisme de JAUX ainsi approuvé sera transmis au Préfet de l'Oise et aux Personnes Publiques Associées,

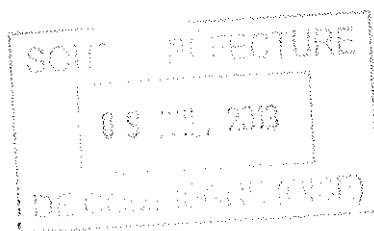
DIT, que la présente délibération fera l'objet de mesures de publicité prévues aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 juillet 2013

URBANISME

26 - CLAIROIX – REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – APPROBATION DU PLU

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48



URBANISME

26 - CLAIROIX – REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – APPROBATION DU PLU

La commune de Clairoix disposait d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 04 juillet 2001 et modifié le 30 juin 2003, le 22 novembre 2007 et le 16 décembre 2009. Le Conseil d'Agglomération de la Région de Compiègne, compétent en matière d'élaboration, de révision et de modification des documents d'urbanisme, a prescrit par délibération en date du 12 novembre 2010, à la demande de la commune de Clairoix, la révision du POS de la commune et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Après la phase de diagnostic territorial, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été débattu en Conseil Municipal de Clairoix le 9 octobre 2012 et par le Conseil d'Agglomération en date du 4 octobre 2012.

Par délibération en date du 15 décembre 2012, le Conseil d'Agglomération de la Région de Compiègne a tiré le bilan de la concertation préalable et arrêté le projet de PLU de la commune de Clairoix.

Au vu des objectifs initiaux de la commune de CLAIROIX qui étaient de permettre un développement urbain par une ouverture maîtrisée à l'urbanisation pour de l'habitat, permettre le déplacement des entreprises de la commune dans une zone d'activités dédiée, permettre la création d'un nouveau cimetière, adapter le site de Continental selon les besoins d'évolution qui apparaîtront, et du diagnostic, des enjeux et besoins identifiés, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sont :

- Une extension de la ville de Clairoix à la hauteur de sa position de partie centrale de l'agglomération
- Permettre la création de quartiers durables et recréer des liens entre les différents pôles de la commune
- Optimiser la dynamique économique et commerciale de la commune
- Mettre en valeur les patrimoines bâti et naturel remarquables et préserver l'activité agricole
- Diversifier les modes de déplacement
- Prévenir les risques et optimiser les ressources.

Le plan local d'urbanisme, ci-joint, comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement et des annexes. Il convient de rappeler que la partie réglementaire et les orientations d'aménagement et de programmation du PLU s'inscrivent dans le prolongement des axes du PADD. Ce PLU est compatible avec le SCoT de l'ARC approuvé et exécutoire.

.../...

Les personnes publiques associées ont été consultées par courrier en date du 06 janvier 2013. Les dossiers ont été reçus entre le 08 et le 10 janvier 2013. Les avis suivants nous sont parvenus :

- Avis défavorable de la chambre d'agriculture de l'Oise
- Avis sans observations du CRPF
- Observations du Conseil Général de l'Oise
- Avis favorable de la Préfecture de l'Oise sous réserve de la prise en compte d'ajustements

L'avis défavorable et les ajustements demandés concernent essentiellement une consommation foncière jugée excessive. A ce titre, l'ARC et la commune de Clairoix ont rencontré les services de la DDT le 25 mars 2013 afin de détailler et expliquer le projet de PLU de Clairoix et démontrer sa compatibilité avec le SCoT de l'ARC. La commune de Clairoix a souhaité répondre favorablement à ces demandes en transformant, notamment une zone à urbaniser (2AUea) de 4,1 ha en zone agricole (A).

L'enquête publique pour la transformation du POS en PLU de Clairoix s'est déroulée du 17 avril au 21 mai 2013. M. Jean Yves MAINECOURT, Commissaire Enquêteur, a reçu les observations du public en mairie les 17 avril, 22 avril, 4 mai et 21 mai 2013. De nombreux courriers et observations ont été déposés sur le registre à disposition du public.

Le commissaire enquêteur a déposé un rapport d'enquête publique comprenant son avis et ses conclusions. Il a remis un avis favorable sans réserve le 06 juin 2013.

Dans un souci d'écoute et de prise en compte de certaines observations émises pendant l'enquête publique et pendant la phase de consultation des personnes publiques associées, la commune de Clairoix et l'ARC ont souhaité intégrer des modifications mineures dans le projet de plan local d'urbanisme. Ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale du PLU.

Il s'agit notamment :

- dans le rapport de présentation : apports de précisions sur la consommation foncière, pour l'élaboration du règlement et du plan de zonage (en lien avec les modifications apportées au plan de zonage et au règlement),
- dans le plan de zonage : ajustement du plan suite à l'enquête publique et aux personnes publiques associées,
- dans le règlement : apports de compléments et modifications permettant d'une part une meilleure compréhension de certaines règles et d'autre part la prise en compte de remarques émises lors de l'enquête publique et par des personnes publiques associées,
- dans les orientations d'aménagement : corrections afin de prendre en compte les évolutions du plan de zonage,
- dans les annexes : apports de compléments et mise à jour.

Ces différents éléments sont précisés dans la note de synthèse ci-annexée.

Il est proposé d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de Clairoix.

.../...

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu, le Code l'Urbanisme et notamment ses articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants,

Vu, l'Ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 article 19

Vu, le débat sur les orientations du PADD du PLU de CLAIROIX qui s'est tenu le 04 octobre 2012 en conseil d'agglomération,

Vu, le débat sur les orientations du PADD du PLU de CLAIROIX qui s'est tenu le 09 octobre 2012 en conseil municipal de CLAIROIX,

Vu, la délibération du 15 décembre 2012 qui a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLU de CLAIROIX,

Vu, les avis émis par les personnes publiques associées consultées après la transmission du projet de PLU de CLAIROIX arrêté,

Vu, l'arrêté du 27 mars 2013 prescrivant la tenue d'une enquête publique du 17 avril au 21 mai 2013, dûment publié,

Vu, les observations reçues lors de l'enquête publique,

Vu, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur qui a émis un avis favorable,

Vu, la délibération du Conseil Municipal de CLAIROIX du 1^{er} juillet 2013 prenant acte du dossier de PLU proposé à l'approbation,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 13 juin 2013,

Vu, la note de synthèse annexée à la présente délibération présentant le dossier de PLU ainsi que les modifications apportées au projet tel qu'arrêté le 15 décembre 2012,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'approuver le plan local d'urbanisme de la commune de CLAIROIX tel qu'il est annexé à la présente,

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage au siège de l'ARC et en mairie de CLAIROIX durant un mois, d'une mention dans un journal départemental et de sa publication au recueil des actes administratifs,

DIT que le PLU de CLAIROIX sera tenu à la disposition du public en mairie de CLAIROIX et au siège de l'ARC aux heures et jours habituels d'ouverture,

.../...

DIT, que le dossier de Plan Local d'Urbanisme de CLAIROIX ainsi approuvé sera transmis au Préfet de l'Oise et aux Personnes Publiques Associées,

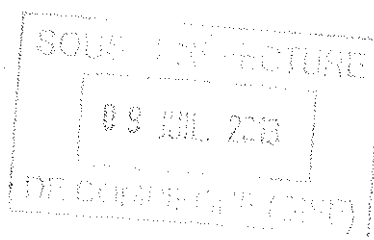
AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 juillet 2013

URBANISME

27 - LE MEUX – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°6 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

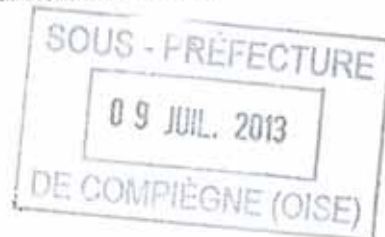
Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48



URBANISME

27 - LE MEUX – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°6 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

L'élaboration du Plan d'Occupation des Sols (POS, valant PLU) de la commune de LE MEUX a été approuvée par délibération du SIVOM de Compiègne en date du 30 mars 1993.

Cinq modifications de ce document d'urbanisme ont été approuvées respectivement les :

- le 25 octobre 1996, 26 février 1999, le 29 juin 2004, 04 octobre 2007 et 23 février 2012

La procédure de modification n°6 du POS a été mise en œuvre par délibération du conseil d'agglomération le 21 février 2013.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme (articles L.123-13-1 et R.123-24), le projet de modification du POS a été soumis à enquête publique avant d'être proposé à l'approbation par délibération du Conseil d'Agglomération.

La modification n°6 du POS de Le Meux ici présentée comprend les évolutions portées au dossier suite à l'enquête publique. Cette modification consiste notamment en :

- La suppression de l'emplacement réservé 1.5
- La modification de dispositions réglementaires en zones UA et UD relatives aux règles d'implantation par rapport aux limites séparatives (article 7) et notamment dans le cas des équipements publics en zone UA,
- La création d'un sous-secteur UDc en zone UD pour permettre une réglementation spécifique quant aux clôtures ;

La modification n°6 du POS de LE MEUX ne porte pas atteinte à l'économie générale du document. Elle n'a pas pour effet de réduire ou de supprimer un espace boisé classé, ni une zone A ou N. La modification proposée du POS de LE MEUX est compatible avec l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme.

Le dossier de projet de modification n°6 du POS de LE MEUX a été transmis aux Personnes Publiques Associées et Consultées avant l'ouverture de l'enquête publique. Aucun courrier n'a été reçu de la part de ces personnes à la suite de cet envoi.

L'ensemble des modalités relatives à l'organisation de l'enquête publique a été respecté, notamment l'insertion des avis au public dans la presse (Le Parisien en date des 27/03/2013 et 17/04/2013 et Le Courrier Picard en date des 29/03/2013 et 17/04/2013.).

L'enquête publique s'est déroulée du 15 avril au 17 mai 2013 inclus, durant 33 jours consécutifs. Monsieur Philippe FIAULT a été désigné par le Tribunal Administratif d'Amiens comme Commissaire-Enquêteur titulaire, Monsieur Yves MAINECOURT comme Commissaire-Enquêteur suppléant.

Trois permanences ont été programmées en mairie de Le Meux : le lundi 15 avril 2013 ; le samedi 04 mai 2013 ; le vendredi 17 mai 2013, qui ont permis de recueillir les remarques du public sur le dossier.

.../...

Le plus grand nombre de remarques a concerné la création d'un terrain familial aux Jardins du Butel : le projet d'accueil de gens du voyage en voie de sédentarisation a fait l'objet de pétitions qui en contestent l'intérêt, l'opportunité pour la commune et sur l'emplacement concerné.

Certaines remarques contestent l'utilisation de la procédure de modification pour ce projet, notamment au regard de l'accueil d'un bâtiment de petite taille pour les sanitaires sur le terrain.

Les autres remarques émises se rapportent essentiellement à des cas particuliers qui ne sont pas traités dans le cadre de cette modification ; il est également à préciser que les travaux de réalisation du trottoir rendant l'Emplacement Réservé n°1.5 inutile, ne sont pas encore achevés mais le seront à la fin du premier semestre 2013.

Le commissaire-enquêteur a émis le procès-verbal des observations formulées le 23 mai 2013, et des éléments de réponse lui ont été fournis le 04 juin 2013.

Au vu de ces réponses, le Commissaire Enquêteur a émis le 11 juin 2013 un avis favorable assorti de deux recommandations relatives au terrain familial sur la modification n°6 du Plan d'Occupation des Sols de la commune de LE MEUX. Les recommandations portent sur la nécessité d'une convention d'occupation du terrain familial afin de protéger le caractère naturel de la zone ; et la sécurisation de l'accès piétons et véhicules à ce terrain.

Il n'y a pas eu d'observations des Personnes Publiques Associées.

Ces différents éléments sont détaillés dans la note de synthèse annexée, qui précise les modifications apportées au dossier suite à l'enquête publique. En particulier, a été supprimée du dossier de modification proposé à l'approbation, la création du sous-secteur NDf pour l'accueil d'un terrain familial. Cette modification n'est pas de nature à bouleverser l'économie générale du POS.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Madame LE CHAPPELLIER,

Vu, le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-1, L. 123-13, L. 123-19 ; R. 123-1 et suivants,

Vu, les rapport et conclusions favorables de M. Philippe FIAULT, commissaire-enquêteur pour la modification n°6 du POS de Le Meux, en date du 11 juin 2013 ;

Vu, les modifications apportées au dossier de modification n°6 du POS de Le Meux suite aux remarques et observations du public au cours de l'enquête publique ;

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du jeudi 13 juin 2013 ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, sur la base des éléments détaillés dans les attendus de la présente délibération, d'approuver la modification n°6 du POS de la Commune de Le Meux telles qu'elles sont annexées à la présente délibération ;

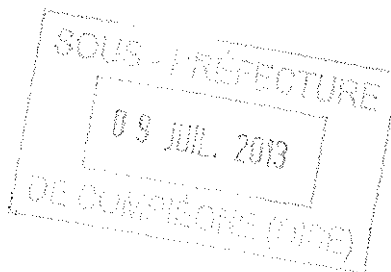
AUTORISE, Monsieur le Président ou ses délégués à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 j u i l l e t 2 0 1 3

HABITAT

28 - PROROGATION DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) INTERCOMMUNALE – PERIODE 2013 A 2015 : DESIGNATION DE L'EQUIPE CHARGEE DU SUIVI-ANIMATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

HABITAT

28 - PROROGATION DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) INTERCOMMUNALE – PERIODE 2013 A 2015 : DESIGNATION DE L'EQUIPE CHARGEE DU SUIVI-ANIMATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil d'Agglomération du 04 avril 2013 a décidé le lancement d'une consultation, sous forme de procédure adaptée (montant inférieur à 200 000 € HT) en vue de désigner l'équipe chargée du suivi-animation de l'OPAH qui doit être prorogée du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2015.

Deux offres nous sont parvenues :

- le CAL PACT pour un montant de 155 089,00 € HT pour une durée de deux ans,
- CITEMETRIE pour un montant de 161 325,00 € HT, pour une durée de deux ans.

Le CAL PACT assure le suivi-animation de l'OPAH en cours depuis le 1^{er} août 2010. Les résultats ont été conformes aux objectifs convenus avec l'ANAH.

L'intervention proposée s'inscrit dans la continuité de la mission actuelle et serait assurée par le bureau de Compiègne, sous l'autorité de Madame CORNIQUET.

L'offre répond aux attentes du cahier des charges notamment en matière de lutte contre l'habitat indigne et de lutte contre la précarité énergétique.

L'offre de CITEMETRIE est également très complète avec un montant supérieur lié à un travail de repérage important, mais avec l'inconvénient de proposer une permanence d'accueil du public limitée.

A l'issue de l'audition des deux équipes qui s'est déroulée le 21 juin dernier, il est proposé au Conseil d'Agglomération de retenir l'offre du CAL PACT et de solliciter la participation de partenaires selon le plan de financement suivant :

	%	Montant
Conseil Général	20 % TTC	37 097 €
Conseil Régional	30 % TTC Le Dispositif d'Appui aux Initiatives des Territoires (DAIT) limite son intervention au <u>31/12/2013</u> .	11 592 €
ANAH sur crédits délégués à l'ARC	35 % HT	54 281 €
Reste à charge pour l'ARC sur montant HT		52 119 €

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Madame VIVÉ,

VU, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 13 juin 2013,

VU, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre du CAL PACT d'un montant de 155 089 € HT pour le suivi-animation de l'OPAH intercommunale prorogée du 1^{er}/08/2013 au 31/07/2015,


AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ANAH, du Conseil Général et du Conseil Régional selon le plan de financement prévisionnel indiqué ci-dessus,

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 j u i l l e t 2 0 1 3

HABITAT

29 - AIDE COMMUNAUTAIRE AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OPAC DE L'OISE POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION A MARGNY LES COMPIEGNE, RUE PARAMÉ / RUE REPUBLIQUE

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

HABITAT

29 - AIDE COMMUNAUTAIRE AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OPAC DE L'OISE POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION A MARGNY LES COMPIEGNE, RUE PARAMÉ / RUE REPUBLIQUE

Le Conseil d'Agglomération du 29 mars 2007 a institué un dispositif d'aide communautaire à la construction et à l'acquisition-amélioration de logements sociaux.

Cette aide s'applique dans les secteurs où l'ARC n'est pas aménageur. Elle est modulée en fonction du type d'opération et est versée directement au bailleur ou à la commune lorsque cette dernière cède le terrain à un prix réduit.

L'OPAC de l'Oise sollicite l'application de cette aide sur une opération à Margny-lès-Compiègne, rue de Paramé / Rue de la république.
Il s'agit d'une opération de construction de 12 logements collectifs + 16 maisons individuelles (12 PLUS, 8 PLAI et 8 PLS).

L'OPAC sollicite une subvention de 64 000 € répartis de la manière suivante :

- PLUS 12 x 3 000 = 36 000 €
- PLAI 8 x 3 500 = 28 000 €
- PLS : pas de subvention

Cette intervention est conforme aux critères fixés par la délibération du 29 mars 2007.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté Madame VIVÉ,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 13 juin 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de verser à l'OPAC de l'OISE une subvention de 64 000 euros dans le cadre de l'aide communautaire au logement locatif social correspondant à 12 PLUS et 8 PLAI pour l'opération à MARGNY-LES-COMPIEGNE, rue de Paramé/rue de la République,

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

.../...

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 j u i l l e t 2 0 1 3

HABITAT

30 - SUBVENTIONS SUR DES OPERATIONS « LOGEMENT SOCIAL » DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

HABITAT

30 - SUBVENTIONS SUR DES OPERATIONS « LOGEMENT SOCIAL » DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION

Dans le cadre de l'enveloppe CRA affectée aux opérations « logement social », le Conseil Régional demande à l'ARC de se positionner sur la liste des opérations qu'elle souhaite retenir.

Le projet d'avenant CRA consacre une enveloppe de **491 000 €** aux opérations logement.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération de retenir les opérations suivantes au regard des orientations du PLH en matière de diversité sociale et spatiale en tenant compte des fonds propres engagés par les bailleurs et des souhaits du Conseil Régional :

Enveloppe disponible	+ 491 000 €
Réengagement de l'opération LA CROIX SAINT OUEN - OSICA	- 159 000 €
- COMPIEGNE – Ilot CO9 Clos des Roses (29 Accession Sociale) Picardie Habitat « Allée des Odes ».	- 290 000 €
- JAUX – centre bourg – 14 logements (5 PLUS, 2 PLAI et 7 PLS) OPAC de l'Oise	- 21 000 €
- Reliquat de 21 000 € (soit 7 logements au coût forfaitaire de 3 000 €)	
LA CROIX SAINT OUEN – PICARDIE HABITAT - Les Jardins 35 logements (26 PLUS, 9 PLAI)	- 21 000 €

L'opération de SAINT SAUVEUR (5 logements en accession sociale) validée par l'ARC le 15 décembre 2011 a été abandonnée par CILOVA/PROCILIA.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Madame VIVÉ,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 13 juin 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de retenir les opérations mentionnées, dans les attendus de la présente délibération, au titre de l'enveloppe CRA affectée aux opérations « logement social », suivant les montants indiqués.

.../...

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 3 juillet 2013

ADMINISTRATION

31 – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2012

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

ADMINISTRATION

31 – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2012

En vertu de l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, est présenté le projet du rapport d'activités de l'Agglomération de la Région de Compiègne pour l'année 2012.

Ce document doit faire l'objet d'une communication et d'une présentation par chacun des Maires à leur Conseil Municipal.

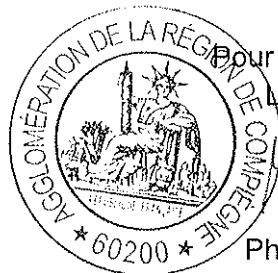
Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Après avoir pris connaissance du rapport d'activités,

APPROUVE le rapport d'activités 2012 de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 3 juillet 2013

ADMINISTRATION

32 - MODIFICATION DU TABLEAU D'EFFECTIFS

Le trois juillet deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Jacqueline LIENARD, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Eric De VALROGER, Richard VELEX, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Louis PERRIER, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Yannick LECLERE, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude GERBAULT, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Marie-Claire GARREAU par Jean-François CAUX, Marie-France GIBOUT par Régis de MONTGOLFIER, Nicolas LEDAY par Rémi LEMAISTRE

Ont donné pouvoir :

Didier LOYE à Renza FRESCH

Etaient absents excusés :

Sylvie OGER, Liliane VEZIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
Mme SAOUDI SALIM – Contrôleur de Gestion

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 juin 2013
Date d'affichage : 27 juin 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 47

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 48

ADMINISTRATION

32 - MODIFICATION DU TABLEAU D'EFFECTIFS

1) TRANSFORMATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE EN DEUX POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE

Deux adjoints administratifs de 2^{ème} classe sont inscrits sur la liste d'aptitude du cadre d'emplois des adjoints administratifs de 1^{ère} classe après réussite à l'examen. Il vous est donc proposé de créer deux postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer deux postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2013.

2) DIRECTION DES FINANCES : CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL

Le directeur financier, relevant du cadre d'emploi des administrateurs a sollicité sa mutation à compter du 1^{er} juillet 2013. Au vu des candidatures, il vous est proposé de recruter par voie de mutation une personne relevant de ce même cadre d'emplois.

Compte tenu de l'évolution croissante des missions de l'ARC, notamment au sein de la Direction financière, il vous est proposé de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint et de détacher l'agent recruté sur le grade d'administrateur sur cet emploi fonctionnel à compter du 1^{er} septembre 2013.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 juin 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- La création de deux postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer deux postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2013.
- La création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint et le détachement de l'agent recruté sur le grade d'administrateur sur cet emploi fonctionnel à compter du 1^{er} septembre 2013.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer tous documents y afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

TABLEAU DES EFFECTIFS

FILIERE ADMINISTRATIVE		EFFECTIF		DONT
GRADE	BUDGET	POURVU		
A Administrateur hors classe	1	1		1 CDD 1015/821 IM
A Administrateur territorial détaché sur emploi fonctionnel DGA	2	2		
A Directeur Territorial	1	1		1 CDD IB 985/798 IM
A Attaché Principal	5	5		1 CDD IB 966/783 IM 1 CDD IB 821/673 IM 1 CDD IB 864/706 IM
A Attaché	8	8		1 CDD IB 466/408 IM 1 CDD IB 759/626 IM 1 CDD IB 379/349 IM
A Chargé de mission Tourisme	1	1		1 CDI IB 759/625 IM
B Rédacteur principal de 1ère classe	2	2		
B Rédacteur Principal de 2ème classe	3	3		
B Rédacteur	6	6		
C Adjoint administratif principal de 1° classe	2	2		
C Adjoint administratif principal de 2° classe	8	8		
C Adjoint administratif de 1° classe	12	12		
C Adjoint administratif de 2° classe	18	18		
C Assistants/Conseillers en séjour	4	4		4 CDI dont IB : 427-424-424-418

FILIERE TECHNIQUE		EFFECTIF		
GRADE	BUDGET	POURVU		
A Ingénieur en chef de classe exceptionnelle détaché sur emploi fonctionnel DGS & DGST	2	2		
A Ingénieur en chef de classe normale détaché sur emploi fonctionnel DGA	1	1		
A Ingénieur en chef de classe normale	1	1		
A Ingénieur principal	4	4		1 CDI IB 966/783 IM 1 CDD IB 593/500 IM
A Ingénieur	5	5		
B Technicien principal de 1ère classe	2	2		
B Technicien principal de 2ème classe	3	3		
C Agent de maîtrise principal	4	4		
C Agent de maîtrise	1	1		
C Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2		
C Adjoint technique de 1° classe	1	1		
C Adjoint technique de 2° classe	7	7		

FILIERE ANIMATION		EFFECTIF	
GRADE	BUDGET	POURVU	
C Adjoint d'animation de 2° classe	5	5	

FILIERE POLICE		EFFECTIF	
GRADE	BUDGET	POURVU	
C Chef de police municipale	1	1	
C Brigadier Chef principal	1	1	
C Brigadier	1	1	

TOTAL	114	114
--------------	------------	------------

CONTRATS DE DROIT PRIVE		EFFECTIF		
	BUDGET	POURVU		
surveillants 6ème RHC	3	3		CAE
Apprentis	3	3		

TOTAL	6	6
--------------	----------	----------

TOTAL GENERAL	120	120
----------------------	------------	------------

juil-13

CUMULS D'ACTIVITES		
---------------------------	--	--

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIF		OBSERVATIONS ET REMUNERATIONS
	BUDGET	POURVU	
A Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	1	7,17h hebdo - IB 1015/821 IM
A Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	1	8,66 h hebdo - IB 830/680 IM
B Technicien Supérieur Territorial	1	1	6,13 h hebdo - IB 336/318 IM
C Adjoint technique de 2° classe	1	1	4,05 h hebdo - IB 321/314 IM
B Rédacteur chef	1	1	8,18 h hebdo - IB 518/445 IM
C Adjoint administratif de 1° classe	1	1	6,73 h hebdo - IB 297/309 IM
C Adjoint administratif de 2° classe	1	1	6,73 h hebdo - IB 297/309 IM
TOTAL	7	7	